

IMPACT DES NOUVEAUX DISPOSITIFS

SUR LA POPULATION
DES CITÉS SENSIBLES MARSEILLAISES.
SELON LA MÉTHODE DITE *D'APPROCHE GLOBALE*

TERRAIN : QUARTIER DU FRAIS VALLON À MARSEILLE



RAPPORT REMIS À
MONSIEUR LE PRÉFET DE POLICE DE MARSEILLE

C.A.S. de Sécurité
Conseil, Analyse, Stratégie

Serge SUPERSAC

36 le Clos Saint-Elme
83140 Saint Mandrier sur Mer
(06.32.14.55.00
sersuper@orange.fr

Remerciements

La présente étude se propose de donner un éclairage sur le ressenti de la population du « Frais Vallon » quant à la problématique de sécurité et l'action des forces de sécurité. Elle se veut objective, tant dans ses éléments de constat que dans ses propositions. A cet égard, je tiens à préciser que j'ai pu travailler dans une totale indépendance d'esprit et de méthode. Ce rapport est le fruit de deux mois de travail, il a été réalisé grâce au concours de nombreuses personnes qui ont accepté de me recevoir et de donner de leur temps, Ce travail a également été enrichi des différents travaux réalisés par l'observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux.

Sans leur éclairage, leur amabilité et leur disponibilité, cette étude n'aurait pu se réaliser dans de bonnes conditions et aurait manqué singulièrement de relief.

Je tiens par conséquent à les remercier chaleureusement.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	4
1e Partie : La situation d'ensemble	5
Le contexte général	5
L'agglomération Marseillaise	5
Marseille et la pauvreté.....	5
La vie politique à Marseille.....	6
La force de sécurité à Marseille	6
La police à Marseille.....	7
La Sécurité Publique de Marseille à la loupe.....	7
La Police Municipale	8
Le quartier	8
L'historique	8
La composition actuelle	8
2e Partie : L'Analyse	10
Les problèmes de sécurité	10
La réalité de la situation	10
Le trafic de produits stupéfiants	11
Les attentes de la population	12
La force de Sécurité	12
L'organisation	12
La stratégie	13
La performance.....	13
La relation Police-Population	16
3e Partie : Les préconisations	20
L'avenir de « l'approche globale »	20
L'intérêt de l'approche globale.....	20
Comment améliorer le dispositif existant	21
Phase 1 : réprimer.....	21
Phase 2 : dissuader.....	21
Phase 3 : amélioration du cadre de vie.....	22
Phase 4 : approche sociale	22
Phase 5 : Rester attentif.....	23
L'action des forces de Sécurité	23
Poursuivre le diagnostic concernant les carences de sécurité.....	23
Trouver le bon équilibre entre pro activité et réactivité des services	23
La police locale dans la police nationale	24
La construction d'une Préfecture de Police Marseillaise	25
La prohibition au travers du client et de la procédure fiscale	25
La Communication	26
Mettre en cohérence l'action pénale policière avec celle du parquet.....	26
Conclusion	27
Bibliographie	28

INTRODUCTION

Le 10 Octobre 2013, j'ai reçu pour mission de réaliser une étude sur le ressenti de la population du quartier de *Frais Vallon* dans le 13^{ème} arrondissement de Marseille concernant l'action des forces de sécurité dans le cadre d'un nouveau dispositif dit « d'approche globale ».

Depuis plusieurs années, la sécurité à Marseille fait l'objet d'une attention particulière en raison d'une dégradation générale de la situation en la matière. Ainsi, l'inquiétude de la population relayée par les élus et par la presse a conduit les pouvoirs publics à tenter de revoir les dispositifs classiques. Depuis les années 2010 et 2011 différentes initiatives ont été prises par le pouvoir central pour afficher la volonté d'assainir la situation. Outre les quelques renforts en effectifs dans un premier temps, des actions ponctuelles ont été menées sur les quartiers¹. Cependant, de l'avis de tous, ces actions fortement visibles se sont révélées particulièrement inefficaces malgré les quelques infractions relevées et les saisies réalisées. Effectivement, hormis l'affichage d'une démonstration de fermeté la temporalité aléatoire de ces opérations n'a fait que gêner de manière momentanée l'activité délinquante. De plus l'aspect généralisé et ponctuel sur le quartier de ces interventions intrusives de par leur proximité avec l'habitat, était particulièrement anxiogène pour une large partie de la population non directement impliquée dans l'activité délinquante.

En conséquence, depuis le mois de Décembre 2012, le nouveau Préfet de Police de Marseille, après une phase de concertation avec les différents acteurs de sécurité, a initié un nouveau dispositif d'action d'ensemble pour les quartiers sensibles. Outre l'harmonisation des actions entre les nombreux services de sécurité, la nouvelle méthode vise, grâce à une intervention par phases successives, à pérenniser une potentielle amélioration de la situation.

Le concept *d'approche globale* se décline par la mutualisation des efforts de tous les services d'enquête sur une zone dans un temps prédéterminé. Par le passé l'action répressive se réalisait sans calendrier ni concertation sur les 39 sites réputés sensibles de l'agglomération Marseillaise. La temporalité aléatoire ayant montré ses limites, il s'agissait d'aller au-delà des opérations communément appelées « coup de poing » et donc de s'inscrire dans une autre durée afin d'avoir une chance de pérenniser l'amélioration de la situation. De même, il est admis que l'action des services de sécurité, si pertinente soit-elle n'est pas suffisante pour endiguer

¹ Opérations « Brennus » : il s'agissait d'un ponctuel fort déploiement des forces de l'ordre pour procéder à de nombreux contrôles et investir notamment les caves dans des quartiers ciblés.

durablement l'activité déviante. Enfin, il est notable qu'à la fin de l'année 2012, tous les acteurs de terrain faisaient part d'une constante dégradation de la situation depuis plusieurs années.

Depuis près d'un an, l'objectif de la Préfecture de Police est donc d'inverser la tendance pour améliorer durablement la situation dans les quartiers sensibles. Si certains résultats positifs tangibles ont d'ores et déjà été enregistrés il reste encore beaucoup d'interrogations sur les avancées concrètes de ce lourd investissement en termes de moyens. Pour ce qui concerne le quartier du Frais Vallon, une première phase répressive antérieure au 10 avril a mobilisé les services enquêteurs afin de pouvoir réaliser des interpellations. A compter du 10 avril, des compagnies républicaines de sécurité étaient mobilisées pour sécuriser le quartier pendant que les fonctionnaires de la PAF² et de l'URSSAF contrôlaient l'ensemble des commerces. A la fin du mois d'avril, 7 individus étaient interpellés pour des préoccupations de trafic de stupéfiants. Pour ce qui concerne la phase dissuasive, jusqu'au 22 mai, une unité de force mobile a tenu tous les accès de la cité afin d'empêcher le trafic de stupéfiants. Par la suite, la phase d'amélioration du cadre de vie s'est mise en place, les actions ayant porté sur l'enlèvement des épaves et des encombrants. Des travaux ont pu être réalisés par le bailleur. La phase sociale s'est également déroulée dans la même période, elle s'est traduite par l'ouverture d'une permanence de la mission locale et la mise en place de chantiers éducatifs. Depuis, plusieurs phases de « SAV³ » ont été réalisées et le GPS⁴ Co-piloté par le délégué de la Préfète à l'égalité des chances et le cabinet du préfet de police se réunit mensuellement pour faire le point sur l'évolution de la situation générale. Enfin il faut noter que c'est sur le quartier du Frais Vallon que l'activité policière, à ce jour, a été la plus importante pour une présence intensive sur 64 jours au 31 Octobre 2013.

C'est donc dans ce contexte que j'ai débuté mon étude. Pour répondre au mieux à la question posée, j'ai procédé à une recherche documentaire d'ensemble sur le quartier, l'agglomération et concernant les forces de sécurité. J'ai par ailleurs multiplié les contacts avec toutes les personnes susceptibles de m'éclairer. Un certain nombre de ces personnes sont directement impliquées professionnellement dans le

2 Police de l'air et des Frontières spécialisées également en matière de travail clandestin

3 « Service après-vente » Phase visant à installer un partenariat afin de suivre les évolutions pour le cas échéant maintenir la pression policière afin d'éviter notamment la résurgence des trafics

4 Groupe de proximité et de suivi : action de partenariat réunissant les principaux acteurs de terrain se réunissant mensuellement afin de faire le point sur la situation et mettre en œuvre les actions adéquates

quartier alors que d'autres sont des habitants. Tous les acteurs, institutionnels ou non, de la vie du quartier m'ont accordé de leur temps. Je suis également parvenu à mener des entretiens avec des groupes de paroles⁵ constitués pour la circonstance. J'ai pu également me tenir au plus près de la problématique du trafic de stupéfiants. Enfin, j'ai tenté de réaliser un questionnaire mais en raison du temps et des contraintes logistiques, j'ai dû renoncer non sans m'être procuré un questionnaire réalisé par un acteur social du quartier.

J'ai eu la chance de ne rencontrer aucune difficulté lors de mes divers contacts grâce à l'aide de trois personnes clés qui s'avèrent particulièrement importantes dans la vie du quartier. En effet ces personnes qui ont accepté de reconnaître ma démarche comme utile m'ont fait confiance et m'ont permis d'avoir accès à tous les autres acteurs. En raison de ce climat de confiance la majeure partie des entretiens sont particulièrement riches et concrets. Pour être tout à fait précis, je précise néanmoins que parfois j'ai été confronté à quelques non-dits en raison d'un questionnement parfois jugé déroutant car orienté dans une logique dénuée des enjeux humains intimes. Cependant ces non-dits étaient facilement détectables grâce au croisement des informations recueillies au cours d'autres entretiens.

En somme les résultats de cette étude se veulent objectifs, ils pourront de temps à autre apparaître déroutants voire iconoclastes mais c'est seulement pour répondre le plus précisément possible à la question initialement posée. L'analyse de la situation générale n'est pas un jugement porté sur l'action des uns ou des autres, c'est un constat sur les logiques de fonctionnement. En tout état de cause les hypothèses émises se veulent être le reflet d'une réalité du moment et ne sont en aucun cas une potentielle argumentation au service d'un dogme prédéterminé. Le temps accordé pour la réalisation de cette étude s'est révélé minimal, pour cette raison j'ai donc parfois puisé dans mon expérience antérieure des quartiers sensibles.

C'est pourquoi j'aborderai, et ce sera le plan de ce travail :

- Dans une première partie, le contexte général : l'agglomération, la force de sécurité ainsi que l'importance de l'histoire du quartier.
- Dans une deuxième partie une analyse générale de la situation sera réalisée au travers des acteurs concernés.
- Enfin, une troisième partie sera consacrée à des préconisations qui permettraient, à mon sens, d'améliorer durablement la situation de paix publique dans le quartier.

⁵ Les acteurs sociaux du quartier m'ont permis de rencontrer des habitants intéressés à évoquer avec moi librement leur problématique de vie dans le quartier

1^e Partie : La situation d'ensemble

Le contexte général

L'agglomération Marseillaise

Je n'ai évidemment pas la prétention de rapporter ici une description précise de la ville de Marseille. En revanche, en fonction des éléments incontestables, il m'a paru opportun de dépasser le cadre du quartier pour mieux comprendre les préoccupations de sécurité : si le quartier dispose de sa propre histoire il n'en reste pas moins qu'il existe une certaine intrication des problèmes et donc des potentielles solutions. En effet, même si généralement les quartiers « sensibles » se révèlent comme trop souvent « à part », ils ne peuvent être perçus que comme faisant partie d'une seule entité républicaine.

Marseille et la pauvreté

Même s'il faut toujours prendre soin de ne pas établir une corrélation entre pauvreté et délinquance, depuis longtemps, de nombreux indicateurs prouvent que la ville doit faire face à ce fléau récurrent. Cette donnée n'est pas anodine dans l'observation des problèmes de sécurité. En effet cette large insécurité économique a pu induire au fil du temps une action spécifique des pouvoirs publics. A titre d'exemple il est notable qu'au XIX^e siècle une partie non négligeable des marchandises stockées sur le port pouvaient disparaître sans que cela mobilise énormément les forces de sécurité⁶. Il semble que le sort de ces marchandises en transit, qui ne lésaient donc pas une économie locale, importait moins que l'économie de survie jugée peut être comme apaisante en matière d'ordre public. Cette adaptation de la norme par rapport à la réalité a déjà été observée dans d'autres circonstances à des époques antérieures, par exemple lors des périodes de disette dans le monde rural il était permis de « glaner » alors que par ailleurs le vol de denrées alimentaire était passible de la peine de mort.

Pour Marseille, rappelons que l'étatisation des services ne date pas de 1941 mais de 1908. Il était question à l'époque de « confier aux préfets, représentants de l'exécutif, les pouvoirs de Police dans les secteurs paraissant les plus menacés (soit

6 Entre 1820 et 1870, ces grappillages portuaires, comme les cambriolages de domaines et de domiciles, engendrent un marché parallèle des biens volés dont le dynamisme est à relier à un marché de la consommation étroit et local, sur lequel circulent des biens encore onéreux pour une majeure partie de la population. Par ailleurs un marché de l'alcool de contrebande, perceptible par bribes, paraît aussi prospérer. Ces deux marchés parallèles, que les autorités condamnent, semblent plutôt tolérés par une population qui stigmatise prioritairement les cambriolages de domiciles particuliers. « Le banditisme et la criminalité organisée à Marseille : une histoire ancienne par Laurence Montel et Céline Regnard »

sur le plan de l'ordre public, soit du fait de certaines nations étrangères⁷⁾ ». Cette étatisation ancienne met en lumière les difficultés du pouvoir central par rapport à la situation de sécurité sur la ville. Plus tard, pourtant, la situation ne s'arrange pas et la relation entre la puissance publique et le milieu est pointée du doigt⁸. Enfin il est intéressant d'observer que la question des trafics de stupéfiants qui va être évoquée est inscrite de longue date dans le contexte Marseillais⁹. En somme, depuis très longtemps il semble que la ville de Marseille s'adapte entre la norme et la réalité sociologique, cette situation qui, vue de l'extérieur peut choquer, ne peut cependant être occultée si l'on a l'ambition de traiter efficacement de la paix publique.

Aujourd'hui la situation économique à Marseille est toujours délicate. Si l'on fait un comparatif avec Paris les chiffres sont clairs :

- **Paris** - Population municipale 2006 : 2 181 374 habitants dont 125 532 **(6%)** sur 9 ZUS.
- Superficie du département : 10 540 ha dont 297 ha **(3%)** sur 9 ZUS

- **Marseille** - Population municipale 2006 : 839 038 habitants dont 215 465 **(26%)** sur 12 ZUS.
- Superficie : 24 062 ha dont 1 841 ha **(8%)** sur 12 ZUS dont 5 247 ha (22%) sur 120 quartiers CUCS non-ZUS

7 Lebigre Arlette, *La Police, une histoire sous influence*, Gallimard découvertes, Paris, 1993

8 De fait, dès les années vingt, les entorses aux règlements et les ententes entre certains agents et certains trafiquants, sont réelles dans le secteur de la prostitution. En 1938, la réputation de cette police d'État est si sévèrement et publiquement entachée, qu'une enquête interne et un remaniement s'imposent. C'est également à cette époque que se développent avec le milieu politique des liaisons dangereuses. Les grands partis, à l'exception du parti communiste, s'offrent les services d'agents électoraux qui se présentent comme des commerçants disposant de vitrines légales (établissements nocturnes, bars, maisons closes autorisées), mais qui pour beaucoup, sont en réalité des trafiquants. Paul Carbone et François Spirito entretiennent des relations de proximité avec Simon Sabiani, au sein du P.S.C. (parti socialiste communiste), puis du P.P.F (Parti populaire français, en réalité un parti fasciste). La S.F.I.O. délègue de son côté son service d'ordre à Noël Renucci, puis à Antoine Guérini. Tous sont connus des services de police pour tremper dans divers trafics illicites. « Le banditisme et la criminalité organisée à Marseille : une histoire ancienne par Laurence Montel et Céline Regnard »

9 En 1932, le secteur légal s'accroît par suite d'un arrêté autorisant les maisons de rendez-vous et leur installation en dehors du quartier réservé.A côté de ces trafics toujours ancrés dans l'espace local, les trafics internationaux, prenant Marseille pour pivot, se développent. À la traite des femmes, qui se perpétue, s'ajoute un trafic d'armes plus visible, notamment au moment de la guerre d'Espagne (Carbone, Spirito, s'y distinguent). Mais ces années sont surtout marquées par l'essor du trafic de stupéfiants, dont le pouvoir rémunérateur dépasse celui du trafic de prostitution. « Le banditisme et la criminalité organisée à Marseille : une histoire ancienne par Laurence Montel et Céline Regnard »

A l'évocation de ces disparités il est posé la question de la limite de l'injonction centrale pour traiter des problèmes locaux. A Marseille, la superficie qui pose un problème dans la pratique de surveillance aléatoire et le taux de zones urbaines sensibles apparaissent nettement comme de lourdes difficultés à prendre en compte nécessairement dans une stratégie d'action.

La vie politique à Marseille

Comme nous venons de le voir, le pouvoir exécutif local a souvent été mis en cause par le passé dans sa relation avec le banditisme. Aujourd'hui, la vie politique Marseillaise est encore ponctuée d'affaires et encore très récemment, à l'occasion des primaires du Parti socialiste pour les prochaines élections municipales le « clientélisme » a été grandement évoqué. D'ailleurs l'homonymie entre les frères GUERINI (Antoine et Barthélémy) du passé qui apparaissent à la fois comme les figures du banditisme Marseillais entre 1944 et 1967 et les frères GUERINI (Jean Noël et Alexandre) d'aujourd'hui mis en examen pour une affaire de corruption est assez frappante.

L'impact des « affaires » est évident car si le clientélisme peut apparaître comme faisant suite à la réalité décrite ci-dessus, entre l'adaptation de la norme à la réalité sociologique au travers du détournement du système de subventions à des fins électorales, il n'en reste pas moins que le rapport à la loi peut se retrouver dès lors distendu. A Marseille, une partie des revenus n'a pas ou peu d'exigence de transparence c'est la « débrouille », sachant que la « débrouille » peut revêtir plusieurs formes : un lien avec le banditisme, le détournement de l'argent public ou la surexploitation du système allocataire. Notons à cet égard que des travaux d'Alain TARIUS¹⁰ mettent en lumière notamment les dégâts causés à la communauté des gens du voyage par le système allocataire et la consommation de drogue en Catalogne dans les années 80.

Le taux d'abstention est l'indicateur concernant la forte implication ou son contraire ; la non implication citoyenne. Dans une étude de l'INHESJ réalisée en Seine Saint-Denis, une économiste¹¹ a démontré qu'une parfaite corrélation se réalise entre problème de sécurité et vie citoyenne. Or, si l'on observe les scrutins des élections locales, municipales et régionales, il est perceptible que le taux d'abstention à Marseille est supérieur à celui de la France et que celui du quartier est quant à lui encore plus important :

¹⁰ Alain TARIUS. Professeur émérite des universités. Membre associé LISST-Cers
Docteur en sociologie Paris X et EHESS

¹¹

Lorraine TOURNYOL DU CLOS dans Violences urbaines évolutions et perspectives

Municipales 2008 -

France 37.84 % Marseille 42.26 % Frais Vallon 46.2 %

Régionales 2010 -

France 48.79 % Marseille 58.19 % Frais Vallon 63.37 %

Par ailleurs, dans un autre registre, il est régulièrement affirmé lors des entretiens que l'implication d'une élue de la circonscription¹², dans une affaire de détournement de fonds publics aurait eu une influence négative concernant les choix de rénovation urbaine. Je ne sais si cette perception des choses reflète une réalité mais il semble évident que les divers scandales dénoncés ne participent pas à l'instauration d'un débat apaisé dans une ville confrontée à de multiples difficultés. Quid alors du rapport à la loi en général si « la débrouille » semble une pratique répandue dans toutes les strates de la société locale ?

La force de sécurité à Marseille

La police a compétence sur l'ensemble de la circonscription de Marseille. Toutes les directions spécialisées sont implantées mais la police générale est réalisée par la Sécurité Publique qui constitue la majeure partie du dispositif.

La police à Marseille

Alors qu'en France les polices municipales qui constituaient la police administrative ont été étatisées en 1941, la police marseillaise a été l'une des premières étatisées, dès 1908. Depuis longtemps donc le pouvoir central a un regard condescendant sur la police locale. Dans l'histoire la plus contemporaine, cette police a fonctionné en vertu des injonctions centrales mais avec son caractère propre. En 1991, par exemple, le Chef de Service de la Division Nord crée une unité¹³ particulièrement innovante et efficace mais totalement atypique puisqu'encore à ce jour unique en France. Dans son organisation générale la Sécurité Publique a su jusqu'au détour des années 2000, donner des impulsions centrales tout en laissant se développer les initiatives locales en partant du principe qu'il est vain de penser

12

Mme Sylvie ANDRIEUX député de la 3^e circonscription des Bouches du Rhône

13

L'Unité de Prévention Urbaine décrite dans le document : Police à Marseille, le meilleur au milieu du pire par Serge SUPERSAC

réaliser la mission de police générale de la même manière dans le Pas de Calais que dans les Bouches du Rhône. Effectivement, les disparités sociologiques, culturelles et autres doivent être naturellement prises en compte pour réaliser la mission de police lorsqu'elle celle-ci comporte les deux axes centraux constitués de la police administrative et judiciaire. A compter de 2002¹⁴, la Direction centrale de la Sécurité Publique, a été soumise à de fortes injonctions pour « judiciariser » l'ensemble de son dispositif qui devient alors quasi exclusivement offensif pour « produire des affaires ».

La police de Marseille n'échappe pas à cette injonction mais elle subit un second revers qui va annihiler davantage l'initiative locale pourtant porteuse d'innovation et seule garantie d'adaptation aux constantes évolutions des situations en matière de sécurité. En effet après 2007, la Sécurité Publique a tenté de se conformer aux schémas de police de la Préfecture de Police de Paris. Plusieurs fonctionnaires ayant réalisé la majeure partie de leur carrière à la Préfecture de Police¹⁵ ont pris la tête de la Direction Centrale de la Sécurité Publique. En 2009 la Sécurité Publique perd sa compétence de police générale sur les départements de la petite couronne Parisienne ce qui fait croître encore l'influence de la Préfecture de Police. Enfin pour être bien sûr que Marseille n'échappe pas à cette volonté de mise en conformité de la Sécurité Publique, Alain Gardère¹⁶ est nommé en 2011 comme préfet délégué à la sécurité.

Dans cette nouvelle organisation de la Police il faut donc développer un maximum d'analogies avec la Préfecture de Police de Paris, alors jugée comme une police performante. La limite de cette logique peut pourtant se résumer à quelques chiffres¹⁷ :

Paris (intramuros) :

14

En 2003, le ministre de l'intérieur au cours d'une visite officielle a morigéné le directeur département de la Haute Garonne Jean-Pierre Havrin devant les caméras concernant le recadrage de la mission des effectifs qui ne doivent plus faire de sport avec les jeunes des quartiers alors que la ville de Toulouse était une ville pilote en matière de police de proximité

15

Eric Le Douaron (2007-2009) Jacques Fournier (2009-2012)

16

En provenance de la PUP du Grand Paris

17

Ces chiffres présentent plusieurs biais et mériteraient d'être détaillés davantage mais ce n'est pas l'objet de l'étude et les écarts sont tels que la démonstration est incontestable

19000 policiers¹⁸ - 2 181 374 habitants - 10 540 ha
6 % de la population en ZUS - ratio 1 policier pour 114 habitants

Marseille :
3292 policiers¹⁹ - 839 038 habitants - 24 062 ha
26 % de la population en ZUS - ratio 1 policier pour 357 habitants

Cette observation chiffrée même sommaire montre clairement que l'idée de développer des analogies²⁰ de fonctionnement entre la police Parisienne et la Sécurité Publique de Marseille était inepte et relativise les performances de la Préfecture de Police de Paris en raison de la distorsion de moyens en faveur de la Police Parisienne. En tout état de cause, pour une surveillance aléatoire de la voie publique au moyen de patrouilles pour la plupart mécanisées, la densité de l'effectif et la superficie de surveillance restent des éléments déterminants.

La Sécurité Publique de Marseille à la loupe

Si l'effectif de la sécurité publique de Marseille est donc très inférieur à celui de la Préfecture de Police, il reste conforme aux autres métropoles Françaises voire un peu supérieur : 1 policier pour 357 h à Marseille - 1 policier pour 435 h à Lyon - 1 policier pour 409 à Lille²¹. Pour les absences²², même si le taux de blessures en service est plus important à Marseille, 17,63 pour une moyenne nationale à 13,83, le taux général est de 80,63 pour 30,85 à Lille ou 45,62 à Lyon.

Pour le niveau de délinquance constatée il est de 17,75 de faits par policier à Marseille pour 21,13 à Lille et une moyenne en France de 19,55. Le taux

18

Auxquels il faut ajouter environ entre quinze et vingt unités jour des forces mobiles

19

Source DCSP 2012 - renforts d'unités de forces mobiles entre 2 et 3 unités jours

20

Organisation des unités et des services - Evaluation de l'activité etc.

21

Source DCSP (le nombre d'habitants est celui de la circonscription de police et non celui de la ville considérée)

22

Maladies et blessures Source DCSP 2012

d'élucidation est un peu inférieur à la moyenne nationale 26,61 % pour 32,72 %. Il y a plus de violences physiques à Marseille 11,25 faits pour mille habitants contre une moyenne nationale de 6,8 faits. De même il y a plus de vols à main armée 0,15 faits pour mille habitants pour une moyenne à 0,04 faits. Il en est de même pour les vols violences.

En somme, à Marseille l'effectif est à peu près égal à la norme Sécurité Publique. Le chiffre d'indisponibilité mériterait cependant que l'on s'y attarde surtout s'il s'avère être le symptôme d'un mal être policier. Pour la délinquance elle est également à peu près conforme à la norme en volume mais elle se caractérise par une violence un peu plus présente, mais nous y reviendrons plus largement dans la deuxième partie du document.

La Police Municipale

Forte de plus de 300 policiers elle reste sur un effectif apparemment insuffisant pour prendre en compte l'ensemble de la mission de police administrative sur la ville. Il semble cependant que, depuis près de deux ans maintenant, une nouvelle orientation générale soit impulsée. En effet, outre un recrutement important qui se réalise à la cadence des possibilités de formation, un effort d'évaluation de l'action de cette force de sécurité semble confirmer l'idée que la municipalité a désormais opté pour une prise en compte de certains problèmes. Peut-être pressée par des mauvais indicateurs ou lassée de demander à l'État des « comptes », la politique locale de sécurité semble s'affirmer davantage désormais vers une action ostensible plutôt que de perdurer dans l'affichage d'une force de sécurité débonnaire. Il reste cependant, à ce jour, bien des inconnues pour pouvoir prétendre à la pérennité d'un nouveau système en recherche d'efficacité. Pour l'heure, cependant, à l'instar d'autres métropoles la coordination des deux forces de sécurité est un vœu pieux malgré les partenariats institutionnels. En effet, généralement, la police d'État a une approche trop souvent dédaigneuse à l'égard de sa consœur et lui propose des missions jugées annexes ou comme tâches indues. Pour sa part la police municipale, pour des préoccupations de moyens ou de choix politiques locaux a souvent du mal à adopter une doctrine d'ensemble pour le dispositif.

Le quartier

L'histoire

Au détour des années soixante, la ville de Marseille est confrontée à un problème d'urbanisme : il faut construire des logements sociaux pour résorber un habitat insalubre du centre-ville et en concomitance pour accueillir une population rapatriée d'Algérie. Selon les architectes de l'époque « l'urgence » va marquer la physionomie du quartier. Pour « Frais Vallon », la zone choisie est quasiment rurale²³,

on se souvient encore « *d'aller acheter des produits fermiers dans les fermes voisines* ». Les immeubles sont différenciés entre barres et tours. L'agencement des barres constituées en une coursive centrale évoque la « cité radieuse » de Le Corbusier²⁴. Il est précisé que la densité de logement est à l'origine des problèmes d'entretien. Par ailleurs si les appartements étaient neufs ils avaient été livrés sans les autres installations urbaines : commerces espaces verts etc. De l'aveu des premiers occupants, aménager sur *Frais Vallon* c'était une avancée sociale notamment par rapport à certains quartiers vétustes et insalubres du centre-ville.

Par la suite, *Frais Vallon* sera réhabilité une première fois en 1977. On en profite alors pour équiper le quartier d'écoles, de centres sociaux et l'on prévoit une desserte métro. Le bailleur est Habitat Marseille Provence : il possède 1463 logements composant le quartier répartis sur 14 immeubles, un 15^e, existant à l'origine, a été détruit. A son origine la population du quartier était en provenance d'un habitat proche mais insalubre ou rapatriée d'Algérie. C'est plus tard, après notamment la décision gouvernementale du regroupement familial en 1976²⁵ que la population a changé, elle est majoritairement en provenance du Maghreb et des Comores.

Très tôt dans l'histoire du quartier, le trafic de produits stupéfiants s'est installé. Par le passé tant les produits que la structure du trafic étaient très différents. Le trafic était aux mains d'un milieu encore très structuré autour des grandes figures du banditisme local. Les volumes de produits étaient nettement inférieurs et les produits étaient essentiellement l'héroïne et dans une moindre mesure le cannabis. L'organisation était donc pyramidale et encadrée de sorte que le trafic se réalisait sans aucune incidence pour la population, seuls les toxicomanes pouvaient potentiellement représenter une gêne ne serait-ce que par les injections réalisées à proximité du lieu de vente. Un témoignage précis indique que durant les années 70, les « patrons » du trafic pouvaient venir dans le quartier lors de fêtes diverses et se montrer « charitables » pour s'installer dans la vie du quartier afin d'asseoir une forme de gouvernance parallèle, ce qui se révèle être dans la pure tradition d'un milieu organisé dans une structure mafieuse. Rappelons que pour le reste du pays c'est dans les années 80 que le *deal* a été chassé des centres villes, il s'est donc peu à peu replié

Témoignage d'un commerçant du quartier

24

Architecte, l'un des principaux représentants du [mouvement moderne](#). Il est connu pour être l'inventeur de « [l'unité d'habitation](#) » expression d'une réflexion théorique sur le logement collectif

25

Décret no 76-383 du 29 avril 1976 RELATIF AUX CONDITIONS D'ENTREE ET DE SEJOUR EN FRANCE DES MEMBRES DES FAMILLES DES ETRANGERS AUTORISES A RESIDER EN FRANCE

14

sur les quartiers. L'exemple de cette volonté affichée par les pouvoirs publics est l'affaire de « l'ilot Chalon » autour de la gare de Lyon à Paris en 1984.

Notons donc que le quartier du *Frais Vallon* a émergé comme tant d'autres à une époque durant laquelle il devenait urgent de développer un habitat social permettant aux diverses industries de loger une population ouvrière dans des conditions plus dignes. Plus tard le rêve de l'accession à la propriété et le regroupement familial qui a transformé une immigration de labeur en une immigration d'installation ont métamorphosé les types de populations des quartiers. Le quartier du Frais Vallon n'a pas échappé à ce phénomène mais la densité et l'histoire militante du quartier a fait qu'il subsiste encore aujourd'hui une population qui a accepté de vieillir sur le quartier, ce qui lui permet la construction de son histoire. Il est remarquable que le *deal* se soit installé depuis si longtemps dans le quartier, car il était déjà présent alors que le phénomène n'avait pas encore touché les autres quartiers dans le pays.

La composition actuelle

Aujourd'hui, bien que ne disposant pas de statistiques ethniques, on peut affirmer que la majeure partie de la population a une origine du Maghreb, d'Afrique subsaharienne et des Comores.

Selon l'observatoire²⁶ des quartiers du CUCS²⁷ de Marseille, pour le secteur regroupant Frais vallon - La Rose- Les Olives, la croissance de la population reste mesurée à + 0.81 % pour 0.73 % à Marseille. Même si on constate une forte densité de jeunes de moins de 25 ans : 36 % en 2006 pour 32 % à Marseille, elle n'a pas progressé depuis 1999. En revanche on note un certain vieillissement à 14 % pour les plus de 65 ans. Cette stabilisation de la population est un avantage pour construire l'histoire du quartier qui peut se transmettre de génération en génération²⁸. La population du secteur se caractérise également par une stabilisation résidentielle, en effet : 52 % de la population y réside depuis plus de 10 ans.

Le quartier du *Frais Vallon* compte 4156 habitants en 2006, la population a progressé de 210 habitants par rapport à 1999. Le taux de familles monoparentales est

26

Source : document de l'observatoire des quartiers CUCS de Marseille actualisation juillet 2010

27

Contrat urbain de cohésion sociale

28

Ce paramètre est important pour que le quartier se dote d'une identité propre structurante

de 34 %. 71 % de la population est couverte par une allocation de bas revenus en 2007, ce taux a progressé de 12 % de 2006 à 2007. Enfin 36 % de la population est couverte par la CMU²⁹ en 2009, ce taux a progressé de 17 % de 2006 à 2008. Un tiers des habitants du secteur sont sans diplôme : 33 % contre 25 % pour Marseille.

Le bailleur est un Office public de l'habitat de la ville de Marseille, H.M.P. Une association de locataires est active : la C.L.C.V.³⁰ Le tissu associatif reste dense et dynamique, ce qui là encore est un atout par rapport à d'autres quartiers difficiles. Tous les acteurs rencontrés confirment l'accentuation de la paupérisation ces dernières années ce qui est corroboré par les chiffres cités. Il y a 3 immeubles de grande hauteur qui sont réputés plus calmes que les barres. Il semble que c'est la taille des appartements 3 pièces pour les tours et 4, 5, ou 6 pièces pour les barres qui caractérise la population résidente et qui impacte la tranquillité de l'ensemble. En effet dans les tours la population est plus âgée, le nombre d'enfants est en conséquence moins important.

Le turn-over pour l'ensemble n'est donc pas très important, en revanche il se concentre sur les bâtiments E et N qui sont les bâtiments dans lesquels le *deal* est implanté. Il existe quelques commerces de proximité. Selon le bailleur, le taux d'impayés est raisonnable. Le bailleur ne dispose pas d'importants moyens financiers, il s'implique dans la gestion de sécurité mais il semble que ce soit essentiellement pour limiter le vandalisme et pour ne pas être mis en cause en matière d'incendies notamment pour son éventuelle responsabilité en matière d'entretien des locaux techniques. Le bailleur s'emploie à recouvrir tous les « tags » mais il convient qu'ils ne sont pas trop nombreux. Le système de loge de gardien a pu être maintenu mais le rôle du gardien est difficile et le remplacement est régulier dans les loges car ils sont très exposés. La rénovation à *Frais Vallon* est un enjeu important, car en fonction de la taille du quartier toute opération se révèle très coûteuse. L'isolation est par exemple un point capital pour les charges et pourtant la rénovation des menuiseries est étalée sur 8 ans.

En somme le quartier du Frais Vallon est un quartier qui a pris naissance dans les conditions spécifiques des années 60 - 70. Aujourd'hui la situation d'ensemble présente une typologie similaire connus dans d'autres zones urbaines sensibles. Néanmoins, ce quartier a su se construire une histoire essentiellement grâce à un tissu associatif très présent et une population représentée par plusieurs générations. Cette

29

Couverture maladie universelle

30

L'association Consommation Logement Cadre de vie ou CLCV est l'une des plus importantes associations françaises de consommateurs et d'usagers.

histoire commune permet une certaine structuration à ce quartier.

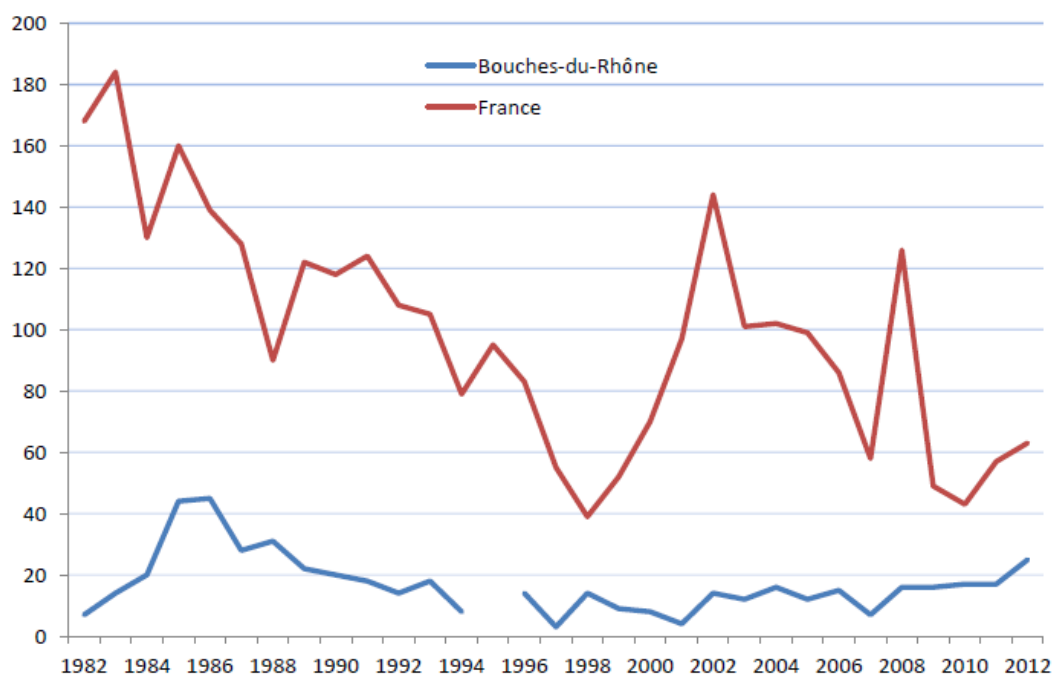
2^e Partie : L'Analyse

Les problèmes de sécurité

La réalité de la situation

Si l'on en croit la représentation médiatique non négligeable en matière de perception des problèmes par l'opinion publique, la situation de sécurité à Marseille est des plus critiques en termes de banditisme et de violences. Le décompte réalisé régulièrement en matière de règlements de compte doit pouvoir étayer la démonstration d'une situation non maîtrisée par les pouvoirs publics. Dès lors ces mêmes pouvoirs publics tentent de communiquer à leur tour pour réaffirmer la forte implication des services de l'état sur la question.

La réalité est cependant bien différente, si l'on s'en réfère au décompte officiel on remarque facilement que la situation des homicides sur fond de contentieux entre malfaiteurs est d'une part très ancienne et que les évolutions récentes ne permettent pas d'accréditer la thèse d'une soudaine accélération des processus. Le graphique ci-dessous indique l'évolution des règlements de compte entre malfaiteurs en France et dans les Bouches du Rhône au cours de ces trente dernières années.



Source : ministère de l'Intérieur, La documentation française

On constate donc que la courbe est plutôt stable depuis les années 90 après avoir

connu des pics importants entre 1984 et 1986. Si effectivement le chiffre de 2012 indique une augmentation, on peut noter que ce n'est pas propre aux Bouches du Rhône et que seul l'avenir pourra nous dire si c'est une tendance avérée ou un pic ponctuel.

Par ailleurs, lorsque je me suis intéressé au mode de comptage de ces fameux règlements de compte je me suis rendu compte que l'appréciation était plutôt large et pas clairement définie. Ainsi du côté de la DCPJ il est indiqué que le fait déterminant reste la personnalité de la victime mais tel autre professionnel de la Police judiciaire me précise que le mode opératoire est l'élément qui fait la démonstration qu'il s'agit bien d'un règlement de compte. Enfin du côté de l'enregistrement officiel à l'ONDRP³¹ il est souligné que des doutes peuvent légitimement être émis sur le mode de comptage d'une part parce que l'appareil de comptage policier s'adapte parfaitement et rapidement aux injonctions hiérarchiques et que d'autre part parce que le mode de comptage ne semble pas rigoureux. En effet, le règlement de compte ne pourrait être avéré que lors de l'élucidation de l'affaire or c'est précisément un type d'affaire pour lequel le taux d'élucidation est relativement bas selon la police judiciaire. En somme, l'étude des courbes, le mode de comptage et la modicité du chiffre ne permettent pas de considérer que c'est le problème de sécurité majeur sur la ville même si l'on accepte l'idée que le côté « spectaculaire » de ces homicides a un impact émotionnel fort pour la population Marseillaise.

En revanche, comme nous venons de le voir, si les règlements de compte ne peuvent être une démonstration concernant la situation de sécurité sur Marseille cela ne veut pas dire que la situation soit idyllique. Dans un premier temps il est intéressant d'observer un comparatif avec des grandes métropoles Françaises en fonction des types d'infractions. Le tableau ci-dessous montre qu'à Marseille on se distingue de par les vols d'automobiles et de deux roues. Le taux de vols violences est important ainsi que celui des vols à main armée. Toujours en matière de violences les coups et blessures volontaires sont nombreux. Pour le reste la statistique est à peu près concordante aux autres villes.

31

Tableau 1 : taux d'infraction pour 1000 habitants pour les 5 plus grandes Circonscriptions de Sécurité Publique (CSP) de France métropolitaine
Moyenne des années 2010, 2011 et 2012

	Paris	Marseille	Lyon	Toulouse	Nice
Population moyenne des CSP	2 243 833	885 834	990 299	524 038	348 723
Vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur	9,94	23,48	12,66	21,18	20,05
Vols simples au préjudice des particuliers	31,05	15,82	16,05	19,90	25,60
Vols avec violence sans arme	7,20	10,28	2,93	4,39	8,10
Cambriolages	5,49	9,83	7,53	10,98	10,24
Destructions et dégradations de biens	6,75	8,33	10,86	8,63	6,05
Coups et blessures volontaires	4,19	5,50	4,74	4,24	6,45
Infractions à la législation sur les stupéfiants	3,93	4,21	5,81	3,70	4,73
dont trafic de stupéfiants	0,36	0,28	0,02	0,04	0,09
Menaces de violences	2,09	3,66	2,46	2,29	2,85
Autres vols simples (à l'étalage, chantier...)	4,22	2,36	4,94	5,18	2,96
Port ou détention d'armes prohibées	1,28	1,15	1,22	0,97	0,81
Violences à dépositaires de l'autorité publique	1,20	0,96	1,14	0,65	0,97
Criminalité organisée et délinquance spécialisée	1,07	0,79	0,42	0,38	0,67
Vols avec arme blanche	0,58	0,71	0,25	0,49	0,35
Violences sexuelles	0,61	0,54	0,52	0,57	0,48
Vols à main armée (armes à feu)	0,16	0,33	0,14	0,12	0,11
Prise d'otages dans un autre but, séquestrations	0,07	0,08	0,06	0,05	0,06
Homicides et tentatives d'homicides pour autres motifs	0,06	0,06	0,02	0,03	0,05

Source : Ministère de l'Intérieur, rapports publics 2010, 2011 et 2012 (Paris, La Documentation Française)

Note de lecture : le tableau est classé par ordre décroissant en fonction des taux d'infraction de la CSP de Marseille.

Dès lors si nous observons plus précisément le secteur *Frais Vallon*³² au travers de l'état 4001 pour le premier semestre 2013, nous pouvons observer que 349 faits ont été enregistrés. L'infraction la plus relevée est l'usage de stupéfiants : 38 faits. A l'instar de la ville les vols de véhicules sont nombreux : 30 ainsi que les vols à la roulotte : 24. En ce qui concerne la violence les faits de coups et blessures : 22 et le port et la détention d'armes : 21 faits, restent des infractions courantes. Concernant les affaires ayant un retentissement important sur l'arrondissement, trois affaires d'homicide se sont déroulées dans les trois dernières années, l'une en 2010 était la résultante d'un litige entre trafiquants, la seconde en 2011 était consécutive à des vols de deux roues et enfin la troisième en septembre 2013 concernant le fils d'une personnalité en vue n'était pas liée au quartier.

Pour les autorités de police de la division Nord et de l'arrondissement, la situation du quartier du Frais Vallon est plutôt calme. La présence massive des effectifs des forces mobiles sur la zone de la division a atténué la délinquance de voie publique. En effet, statique et concentrée sur les quartiers de façon aléatoire, la

32

La zone prise en compte est plus large que le quartier du Frais Vallon

présence des policiers sur la voie publique a un impact comme cela a pu être observé en d'autres zones dans d'autres circonstances. Même s'il est à craindre que cela ne soit que provisoire et entraîne un effet report de l'activité délinquante sur d'autres zones, il reste incontestable que la présence sur la voie publique a un effet positif. Du côté du commissariat il est souligné que le quartier du *Frais Vallon* ne pose pas de problème important de sécurité, si ce n'est la préoccupation du trafic de stupéfiants. D'ailleurs il est notable que dans ce quartier les équipages de police peuvent intervenir sans se faire agresser systématiquement. Evidemment en fonction de l'horaire et de l'évènement il sera nécessaire de prendre des précautions mais ce n'est pas un quartier réputé pour sa violence à l'égard des forces de sécurité. En revanche du côté du commissariat la hiérarchie est davantage préoccupée par l'augmentation du nombre de cambriolages sur l'arrondissement et l'implantation de plus en plus importante des nomades de la communauté Rom.

Effectivement pour ma part, j'ai pu déambuler sans problème particulier, il est vrai cependant que c'était le plus souvent dans des horaires diurnes. Il est évident également qu'au fil des semaines j'étais identifié comme ne représentant pas de danger pour les acteurs des réseaux.

Le trafic de produits stupéfiants

A cet égard la situation sur le quartier est très particulière et différente de ce que j'ai pu observer jusqu'à présent en d'autres endroits. L'histoire du trafic dans le quartier est très ancienne, à une époque durant laquelle l'ensemble du trafic sur la ville était aux mains d'un « milieu » très structuré qui fonctionnait selon les modes mafieux dont la particularité est d'obtenir l'adhésion de la population au projet déviant. Evidemment cette ébauche de gouvernance parallèle ne s'obtient pas par les urnes mais elle est recherchée par des actions qui alternent entre l'intimidation et une implication financière. En effet dans l'esprit du clientélisme politique classique réalisé au travers du système des subventions, les « patrons » du réseau d'alors pouvaient opérer des distributions d'argent pour des buts sociaux : santé - aide à l'enfance etc. Notons qu'en 2013 dans d'autres quartiers voisins, les acteurs des réseaux de trafiquants ont mis en place des piscines gonflables au cours de la période estivale à destination des jeunes enfants du quartier. Il est clair que cette façon d'opérer a pour but « de normaliser » la présence du trafic parfois au travers de l'action sociale.

Cet aspect endémique du trafic fait que dans le quartier du Frais Vallon, le rapport de la population au trafic est spécifique. Aujourd'hui, bien que le trafic se soit métamorphosé il semble subsister un savoir-faire hérité de cette époque. Du point de vue de la prophylaxie, une association de prévention est très active et permet de traiter du problème de la toxicomanie. Le changement des produits a aussi marqué la

relation du quartier au *deal*, après une héroïne destructrice, l'arrivée du cannabis était plutôt vécue comme un mieux. Les acteurs des réseaux sont essentiellement des personnes du quartier et leur pratique commerciale se veut la plus sereine possible tant auprès des clients que de leur voisinage. Evidemment, en fonction des tactiques policières et des changements « d'équipe » consécutifs aux arrestations opérées, une certaine tension peut exister mais pour les acteurs des réseaux les plus impliqués, la stratégie est de réaliser un commerce illégal sans s'aliéner les habitants. Au travers de la vie quotidienne de ce trafic fortement implanté sur deux bâtiments connus de tous, il y a d'ailleurs parfois des situations cocasses qui illustrent cela.

Il a été observé par exemple que dans tel bâtiment, tel gardien avait délégué la propriété du couloir à un « charbonneur³³ » naturellement courtois et soucieux d'un bon voisinage avec les habitants. Alors que telle responsable associative avait oublié de fermer son local, elle en a été alertée par les membres du réseau qui en ont profité pour la tancer sur les règles de sécurité élémentaires pour éviter le vol d'autant que c'est eux qui ont gardé le local le temps qu'elle vienne le fermer. Il n'est pas rare non plus que les « choufs³⁴ » aident les « tatas³⁵ » à monter les courses quand les cabas sont trop lourdement chargés. Pour ma part, une fois que j'étais identifié comme « non dangereux », j'ai pu observer des jeunes gens qui utilisaient régulièrement les formules de politesse usuelles. Pour ces raisons, le quartier peut être perçu comme anémique, tant le trafic fait partie de la vie du quartier. En revanche, une observation plus approfondie permet de constater qu'hormis cette surprenante relation au trafic, la vie courante ne diffère pas ou peu du reste de la ville. Au cours des groupes de paroles, cette relation au trafic a abondamment été commentée. Les personnes présentes résument assez bien la situation : « *Les jeunes qui sont dans les réseaux sont nos enfants... Quand on voit un fils d'une famille que l'on connaît on a de la peine pour eux... Bien sûr on finit par s'habituer, on ne devrait pas mais c'est ainsi... C'est désagréable d'avoir un point de vente dans son immeuble, c'est parfois dérangerant mais le plus dur c'est la peur pour nos enfants...* ». Là encore les habitants du quartier ne dérogent pas à la norme qui est de choisir son habitat en fonction de deux paramètres essentiels : la sécurité et l'éducation des enfants, dans le cas de cet habitat plus contraint que choisi on constate que les préoccupations sont les mêmes.

33

Vendeur

34

Guetteur

35

Mère de famille

La pression qui peut s'exercer sur les habitants peut être consécutive à l'action des forces de sécurité. En effet, les membres du réseau deviennent nerveux en fonction des tactiques policières développées et c'est le moment où les habitants peuvent pâtir du point de « deal ». Il y a quelques mois, il a été question que les policiers se déguisent en ascensoristes, dès lors tous les techniciens sont devenus suspects. Indirectement donc, la pression exercée par la police a un impact pour les habitants. Ceux-ci sont mêmes en capacité de désigner les membres du réseau les plus gentils et ils peuvent regretter le cas échéant l'arrestation du « gentil » qui pourra être remplacé par un déviant plus dérangeant. Il y a quelques mois, après l'incarcération d'un gérant, le nouveau gérant a décidé de diminuer le nombre de guetteurs pour obtenir un gain supérieur. Celui-ci a développé donc d'autres procédés comme la fermeture par verrouillage des portes d'escaliers. C'est l'intervention des personnels du bailleur qui ont fait prendre conscience de la dangerosité de cette pratique en cas de sinistre et il a été finalement possible à nouveau de circuler dans les escaliers.

Les membres du « *deal de quartier* » sont les « ouvriers » du trafic de stupéfiants. Ils font ce choix de vie en fonction du rapport coût - avantage qui pensent-ils, est favorable. S'il est vrai que l'argent circule, ce n'est pas à ce niveau du trafic que les déviants s'enrichissent énormément, d'autant qu'ils cumulent par ailleurs les difficultés. En effet, il faut enchaîner de longues heures dont une partie d'heures nocturnes. Il est nécessaire d'intégrer le stress de l'intervention policière et surtout le risque d'incarcération qui en découle. En réalité, les poursuites judiciaires et l'incarcération sont vécues comme des rites initiatiques du parcours déviant. La prison n'est pas anodine mais elle fait partie du « coût ». En tout état de cause ce n'est pas ce risque qui dissuade. En revanche la violence intrinsèque du réseau est parfaitement prise en compte et semble représenter un danger plus important, avec la police ils peuvent être violentés mais avec le réseau ils peuvent mourir. Les sommes parfois annoncées concernant la rémunération des uns et des autres sont assez largement surévaluées à ce niveau du trafic. La plupart de ces jeunes sont finalement assez lucides sur leur devenir, ils savent que le deal de quartier n'est qu'une étape transitoire et qu'il ne faut pas perdurer dans l'activité ou alors progresser à un autre niveau de trafic sous peine de subir les violences, institutionnelles ou non, et repartir à zéro. Quant au recrutement il s'opère parfois au moyen de cadeaux utilisés pour endetter des jeunes comme l'offre d'un survêtement par exemple. Dès lors le jeune devra rembourser et à l'instar des maisons de crédits, des tactiques sont développées pour faire perdurer la situation. Il est peu évoqué la sortie du trafic pour ces jeunes, or c'est un point important car en réalité il est très difficile de sortir du réseau au moins pour ce qui concerne le *deal* de quartier. Des pressions et des violences sont exercées afin que les membres du réseau soient retenus le plus longtemps possible dans l'activité. Enfin, sur un autre volet, il est aussi intéressant d'entendre les aspirations

de ces jeunes qui sont d'une banalité affligeante au regard de celles de leurs contemporains. Ils rêvent à des métiers et à une vie de famille des plus classiques.

Pour ce qui concerne les clients qui sont « oubliés » des pouvoirs publics, ils viennent donc s'approvisionner au quotidien sur le quartier. Il y a deux types de clients essentiels, les toxicomanes et les autres. J'ai régulièrement emprunté la ligne de métro pour arriver sur le quartier, il est très aisé de remarquer ces clients. Ils sont modérément anxieux et ils ne le sont pas pour leur intégrité physique. Il n'est pas rare d'observer des jeunes filles qui viennent s'approvisionner. Parmi ces consommateurs on détecte assez facilement les toxicomanes les plus malades. Ainsi la noria de clients se réalise assez normalement, même en présence des forces mobiles dans des phases « SAV ». Les clients n'intéressent manifestement pas les pouvoirs publics, les potentielles interpellations du client se réalisent pour étayer une procédure de vente. Tout le monde semble donc considérer que l'usager n'est pas un délinquant malgré le texte de loi. A cet égard une réflexion semble être engagée pour transformer la loi en minorant la sanction pour l'usager qui deviendrait une contravention. Au vu de la situation présente cette idée³⁶ présente un intérêt mais sa mise en œuvre ne sera pas anodine dans un système de prohibition peu cohérent. En effet pour l'heure alors que le client de la prostitution qui fait l'objet d'une autre prohibition est mis en cause désormais car désigné comme responsable du fonctionnement des réseaux, celui du trafic de stupéfiants reste à la marge de l'action des pouvoirs publics. Il en est de même pour les clients toxicomanes, alors qu'à l'origine la loi de 1970 avait pour objectif le traitement de la toxicomanie, à ce jour les toxicomanes³⁷ que l'on croise dans le quartier ne sont connus que de l'association « réseau 13 » qui réalise un travail important sur la question. Sur le quartier, cette association distribue annuellement plus de 6000 seringues pour des toxicomanes qui peuvent s'injecter de la cocaïne plusieurs fois par jour. Les représentants de cette association décrivent également assez précisément le trafic de produits médicamenteux détournés de leur usage initial tel les traitements de substitution³⁸. On apprend ainsi qu'il semble que la sécurité sociale, qui finance, ne dispose pas de système de surveillance lui permettant de limiter les abus alors que dans le même temps, au moins pour le quartier, il ne serait pas trop compliqué de recenser et suivre les toxicomanes dans leur dépendance

36

Proposition faite lors d'une étude réalisée par l'INHESJ en 2008 : « Les bandes de jeunes » ou « la guerre des boutons moderne »

37

Dépendance physiologique - psychologique et désocialisation

38

Ainsi le subutex qui coûte à la sécurité sociale 2.50 € le comprimé se revend entre 8 et 9 € sur le marché parallèle

afin de dispenser des soins sûrement plus efficaces que la traditionnelle injonction thérapeutique. Ainsi sur le quartier tant l'utilisateur classique que le toxicomane inquiétant pour les habitants, ne sont pas ou peu pris en compte dans la problématique générale du trafic.

Pour finir sur la question du trafic, tout le monde a pu constater au travers des opérations d'approche globale l'extrême adaptabilité des réseaux aux diverses évolutions. Ainsi lors des phases lourdes, s'il est vrai que le « commerce » a pu être momentanément déstabilisé localement, le nombre trop important de points de vente sur la ville a permis la continuité de l'approvisionnement pour les usagers potentiels³⁹. Lors des approches « SAV », le trafic ne se réalise plus sur les points connus alors que certains acteurs du réseau sont néanmoins présents. En revanche, comme les clients continuent leur noria ils sont tout simplement redirigés soit vers un autre point de vente qui s'ouvre de façon transitoire ou sur un autre quartier voisin car il est notoire que si la force de sécurité est présente massivement en certains secteurs, elle ne couvre pas tous les secteurs. En conséquence, une forte pression policière induit des réflexes de solidarité corporatistes qui n'existent pas dans une situation classique. Nous n'en sommes pas à risquer une manifestation de dealers sur la canebière à l'instar des mouvements revendicatifs des travailleurs du sexe⁴⁰, mais quelques prémices d'un mouvement social sont présentes. Il n'est pas rare d'entendre par exemple de la part des habitants une interrogation du type : « *pourquoi ils s'en prennent aux petits dealers et pas aux gros trafiquants* ». De même pour ce qui concerne les saisies réalisées une erreur fréquente est d'indiquer un prix à la revente alors qu'en réalité la perte pour les trafiquants ne correspond pas à ce montant. C'est important de reconsidérer le prix pour estimer convenablement la perte potentielle. Sur l'ensemble du trafic si l'on estime que la force de sécurité contrôle, c'est-à-dire saisit, entre 10 % et 30 %, on peut raisonnablement penser que pour déstabiliser financièrement le réseau il faudrait réaliser des saisies au moins à 70 % de l'ensemble du trafic ce qui paraît être un objectif irréalisable. Depuis plusieurs années, le volume des saisies stagne : en 2012 elles sont en baisse⁴¹, cette baisse au niveau national ne correspond vraisemblablement pas à une mauvaise performance des services de police et de gendarmerie mais plus simplement à la mise en équilibre du marché entre

39

Selon l'OFDT on peut estimer à environ 15500 usagers réguliers de cannabis pour la ville de Marseille et 7100 usagers quotidien

40

[STRASS](#) (Syndicat du Travail Sexuel) [Syndicat autogéré](#) qui existe en [France](#) depuis 2009.

41

Source OFDT : Saisies (2012) Les saisies de cannabis, de résine (51,1 tonnes) ou d'herbe (3,2 tonnes) sont en diminution. Pour près de 94 %, ces saisies sont composées de résine provenant du Maroc.

quantité de produit et de clients. Notons enfin que Marseille est une ville qui est attractive pour les trafiquants de par son positionnement géographique et ses infrastructures de transport.

Les attentes de la population

Les habitants du quartier du *Frais Vallon* se trouvent pour une bonne part dans une situation d'insécurité économique qui échappe à la compétence directe des forces de sécurité mais qui doit être prise en compte dans une stratégie globale de gestion des problèmes de sécurité. Ainsi, lorsque des mères de famille peinent à réunir les 1,5 € pour une activité enfantine proposée par le centre social on comprend aisément que les centaines et milliers d'euros de bénéfices tirés du trafic prennent probablement une part dans l'économie locale. Selon les habitants, si les trafiquants ne sont pas les « robins des bois » qui prennent l'argent des riches ayant les moyens de se payer des produits placés très au-delà des besoins premiers, ils ne sont en aucun cas totalement responsables des maux du quartier en matière de sécurité. De plus les habitants souscrivent volontiers à l'idée de déporter les points de vente en dehors du quartier, car ils craignent surtout de ne pouvoir soustraire leurs enfants à ce mauvais choix de vie, mais ils se veulent réalistes et ont compris depuis longtemps que l'action de la police n'a jusqu'à présent pas été efficace en ce sens. Les habitants, sont d'autant plus favorables à l'action de la police sur le trafic qu'ils savent, que cette voie conduit généralement à l'impasse entre prison et violence, mais ils doutent fortement de l'efficacité policière pour traiter ce problème.

La première phase de la stratégie d'approche globale n'a pas été remarquée par les habitants, elle correspondait à une action ponctuelle sur le trafic. La seconde phase a été dans un premier temps « surprenante » mais plutôt bien accueillie. Au Frais Vallon, voir les policiers c'est comme dans les autres quartiers, la démonstration que le quartier n'est pas un endroit abandonné par les pouvoirs publics. Voir la police agir c'est faire partie de la ville, en revanche le mode d'action de la police au fil des jours ne correspond pas aux attentes car c'est une police distante qui ne communique pas avec la population ou les acteurs du quartier et par ailleurs c'est une police qui exerce des contrôles tatillons certes intéressants pour diminuer par exemple l'accidentologie. Dans le même temps elle révèle des usages prohibés mais admis localement⁴². Enfin, chacun constate qu'au fil du temps, cette présence ostensible ne parvient pas à éliminer les points de vente du trafic ce qui fragilise la crédibilité d'ensemble du dispositif. Les opérations de police administrative quant à l'enlèvement des épaves et à l'organisation de la gestion des déchets encombrants participent à l'amélioration du cadre de vie et les efforts sont appréciés. Pour la phase sociale qui suit là encore, le ressenti est faible car cette phase doit s'installer dans le

42

Législation assurance véhicule - non présentation des pièces administratives etc.

temps pour espérer conduire des effets positifs. La phase « SAV » s'inscrit désormais dans une routine dommageable à l'ensemble de la stratégie, les policiers sont devenus « transparents ».

La population, hormis son positionnement ambivalent sur le trafic pour des raisons déjà évoquées, mentionne un besoin de sécurité en matière de tranquillité publique. Certaines personnes se souviennent des îlotiers des années 70, débonnaires mais utiles. Dans l'esprit des habitants ces policiers ne sont pas forcément efficaces pour traiter de la délinquance mais ils peuvent de par leur écoute régler un certain nombre des problèmes du quotidien. De plus s'ils n'agissent pas directement sur la délinquance on peut leur donner des informations et ils connaissent en tout état de cause les auteurs de troubles. D'autres habitants conservent également un souvenir précis de la courte période de mise en place de la police de proximité. Là encore le retour est bon mais cela va plus loin, on peut se rendre compte à l'évocation de l'action de ces policiers que ceux-ci s'ils ne développaient pas davantage le relationnel avec les habitants lambda, ils étaient en revanche très présents auprès des acteurs du quartier (association, commerçants etc.). De ce point de vue et malgré le côté éphémère de ces dispositifs comme j'ai pu l'observer ailleurs⁴³ les habitants non seulement disposaient de policiers proches et disponibles mais ceux-ci étaient considérés comme efficaces même dans la lutte contre la délinquance. Cet élément est important car cela montrait clairement que nous n'étions plus dans la chimère du retour de l'archaïque îlotier mais dans la construction d'un « proximier » n'ayant pas à renier une approche répressive quand cela s'avérait nécessaire. En tout état de cause au Frais Vallon, de la même façon on disposait là, d'un service public proche et efficace.

Aujourd'hui, donc cette population accepterait volontiers l'idée de pouvoir recourir à un ou plusieurs policiers connus qui seraient à même de régler les problèmes du quotidien en matière de tranquillité publique. Pour le trafic, la donne est un peu différente d'autant plus que non seulement un doute subsiste sur l'efficacité des mesures prises mais de plus on a remarqué que paradoxalement, si la police interpelle les dealers elle ne peut venir en aide à un membre du réseau qui souhaite sortir du réseau.⁴⁴

La force de Sécurité

43

Travail d'évaluation réalisé pour l'INHESJ à Argenteuil, Nanterre, Clichy-sous-bois, Montfermeil, Garges les Gonesse.

44

Témoignage d'un père de famille qui a alerté la police parce que son fils était impliqué dans le trafic et témoignage d'une mère de famille dans un reportage diffusé récemment sur la chaîne D 8

L'organisation

La Sécurité Publique constitue l'essentiel du dispositif de sécurité au quotidien, les services spécialisés peuvent apporter un soutien opérationnel mais ne peuvent et ne veulent pas s'inscrire dans une action de police générale sur le long terme. La Sécurité publique a donc pour mission la police générale sur le territoire national hormis la capitale et les trois départements de la petite couronne Parisienne. La police générale consiste à traiter de toutes les réquisitions de la population 24 heures sur 24. Après l'étatisation de l'ensemble des polices municipales de 1941, la police nationale a donc compétence dans tous les domaines, de l'ordre public à la police judiciaire, en passant par la surveillance des frontières etc. Pour les circonscriptions de police, la police administrative et la police judiciaire sont à la charge en théorie de la police nationale.

En pratique, depuis l'émergence de la délinquance de masse, la police nationale a cherché au fil du temps à se débarrasser de ce qu'elle nomme « les tâches indues », ce qui est en réalité la majeure partie de la police administrative. La Sécurité Publique répond aux réquisitions urgentes au travers d'un dispositif de patrouilles mécanisées qui sont dirigées par un C.I.C.⁴⁵ Cette *organisation H 24* est exigeante en termes d'effectifs de par le nombre : on compte en général sept fonctionnaires pour un emploi de cette nature. Ce type de surveillance de la voie publique s'est généralisé après-guerre, il s'est substitué au mode de surveillance antérieure par des agents à qui l'on désignait un secteur de surveillance plus petit « l'ilôt ». Cet agent avait la responsabilité de la paix publique et s'il ne travaillait pas en permanence, il était néanmoins parfaitement informé de tous les problèmes.

Ce système présentait deux inconvénients : la taille du secteur surveillé et le manque de continuité *H 24* du service public proposé. Avec le développement de la superficie de surveillance dans les banlieues, l'arrivée des technologies de communication (téléphone), la dotation de moyens mécanisés et enfin la crainte de la pratique d'auto-défense, les pouvoirs publics ont donc pris le parti d'opter pour un mode de surveillance aléatoire par patrouilles portées qui couvraient plus de terrain et étaient présentes *H 24* pour répondre aux urgences. Aujourd'hui, pour compléter ce dispositif de surveillance de voie publique, la Sécurité Publique a souhaité créer en son sein de nombreux dispositifs pour lutter directement contre la délinquance de voie publique, ainsi aux B.A.C.⁴⁷, qui restent les unités spécifiques les plus anciennes, sont venus s'ajouter de nombreux services pour la plupart initiés par la Direction Centrale.

45

Aujourd'hui donc, nombre d'effectifs ne répondent plus aux réquisitions du *17 Police secours* mais s'emploient, à des horaires et des lieux choisis, à réaliser de l'anti-criminalité sous diverses formes. Ces choix d'organisation centralisée posent de multiples problèmes car s'il a été abondamment évoqué que le handicap majeur du retour à une police de proximité pouvait nécessiter un effectif important, il a été occulté qu'une police exclusivement tournée vers une activité de police judiciaire est tout aussi voire plus coûteuse. En effet, la charge procédurale s'étant considérablement alourdie et le volume horaire des agents ayant été réduit, il semble que cette option de travail conduise la hiérarchie policière à réclamer toujours plus de moyens. Il est vrai également qu'il est plus facile pour un chef de service d'évoquer le sempiternel manque de moyens pour tenter de se dédouaner de potentiels mauvais résultats plutôt que de revisiter la stratégie globale.

La stratégie

En matière de stratégie, les forces de sécurité en général et la Sécurité Publique en particulier ont nécessairement suivi jusqu'en 2012 les dogmes idéologiques en matière de sécurité entre prévention et répression.

Ainsi à chaque alternance politique il a fallu réadapter les dispositifs en fonction des injonctions centrales ce qui pour la police générale pose des difficultés en raison des spécificités territoriales. En 2002, la mission de police a subi une profonde métamorphose dans son principe de fonctionnement. Pour des raisons diverses, il a été question de quantifier précisément le travail policier au lieu de l'évaluer. En effet, il fallait devenir plus performant en matière de « production d'affaires » ce qui devait permettre d'infléchir, par la dissuasion, la courbe du nombre d'actes déviants. Durant ce laps de temps plusieurs textes ont été préparés en ce sens et notamment celui de la L.O.P.S.I.⁴⁶ en 2007. Cette loi donne toute prérogative à la Police Municipale en matière de Police administrative.

Dès lors, les deux forces sont compétentes en la matière. Pour harmoniser leur action, des conventions de coordination doivent être réalisées pour les villes qui disposent des deux forces de sécurité. Sur le terrain la réalité est plus complexe, le plus souvent la police nationale délègue sa mission de police administrative qu'elle juge chronophage et inutile alors que sa mission de police judiciaire est prioritaire. Pour illustrer ce choix stratégique il suffit simplement d'observer la valorisation des tâches à l'intérieur de l'Institution et l'on perçoit rapidement les priorités entre les « belles affaires » relayées sur les sites Intranet et le reste des actions de police.

46

Une résultante de cette stratégie est d'avoir réduit à la portion congrue les brigades dites « de roulement » qui restaient pourtant les seules à entretenir une relation de contact avec les citoyens.

Aujourd'hui, dans les Commissariats de Sécurité Publique nous sommes toujours dans une quête de performance au travers du nombre d'affaires alors que rien n'indique que le volume d'affaires réalisées a permis une amélioration de la situation de paix publique.

La performance

Durant l'histoire de la Police d'état, la notion de performance a évolué. Pendant une première période, de 1941 aux années 60, la préoccupation de sécurité était l'ordre public : il fallait gérer les grèves insurrectionnelles, la décolonisation et le renseignement durant « la guerre froide ». La police et la gendarmerie ont répondu à ces préoccupations grâce aux unités de maintien de l'ordre, renouvelées en 1944 par l'apport des C.R.S. et aux services de renseignements intérieurs. Notons que ces préoccupations de sécurité avaient pour point commun la nécessité d'une gestion nationale.

Plus tard malgré, quelques préoccupations d'ordre public ponctuels et moins graves, la préoccupation majeure est devenue la délinquance de masse que l'on appelle par commodité la petite et moyenne délinquance. A partir de 1977 le pouvoir exécutif tente d'apporter une réponse au travers de ses forces de sécurité. Plusieurs problèmes se sont alors posés. Le premier tenant à une gestion nationale pour des préoccupations locales, le second était la prise en main idéologique de la sécurité. Par ailleurs jusque-là on avait répondu à de nouveaux problèmes de sécurité par des nouveaux dispositifs, mais pour ce qui concerne la police générale il était par définition plus délicat d'en faire une police spécialisée. A deux reprises il a été question de revenir sur le système de surveillance aléatoire par patrouille des circonscriptions mais d'une part l'argument de la hiérarchie policière tenant aux importants moyens nécessaires et d'autre part la fausse image d'une police douce et archaïque ont eu raison de ces initiatives.

En 2002, la performance a clairement porté sur le nombre d'affaires réalisées en faisant abstraction de la chaîne de sécurité. En effet si la force de sécurité est parvenue à obéir aux injonctions du moment, il eût été opportun de s'intéresser aux suites de ces affaires et d'évaluer l'efficacité en termes de paix publique.

Le pouvoir exécutif et les forces de sécurité ont pensé que la gestion de l'interdit relevait totalement de leur compétence mais peut-on ignorer le pouvoir judiciaire

pour traiter de la délinquance ? Afin de ne pas commettre à nouveau l'erreur qui consiste à surcharger une administration en aval qui se révèle dans l'impossibilité de gérer la délinquance de masse, il reste nécessaire d'observer la situation d'amont en aval. Au plan national on constate pour les services de sécurité : ⁴⁷

En 2011, 2 146 479 atteintes aux biens

En 2011, 468 012 atteintes volontaires à l'intégrité physique

En 2011, 350 040 escroqueries et infractions économiques et financières

Durant cette période les forces de sécurité parviennent à traiter des affaires qu'elles initient :

En 2011, 382 362 infractions révélées par l'action des services (IRAS) ont été enregistrées.⁴⁸

On constate que l'effort des forces de sécurité pour ces affaires, est portée sur le trafic de stupéfiants 48,2% et les étrangers en situation irrégulière 31,6 %.

Pour connaître la performance des forces de sécurité à partir de ce constat à propos de la délinquance de masse, il est intéressant d'observer les taux d'élucidation. On obtient en 2011 :

Atteintes aux biens : 304 525 Faits élucidés soit 14,18 %

Vols sans violence : 212 386 élucidés soit 11,76 %

Vols avec violence : 16 236 élucidés soit 13,42 %

On peut percevoir alors que :

- L'efficacité policière n'est pas optimale pour les atteintes aux biens
- Les policiers à défaut d'élucider ces affaires, se créent leurs propres

47

Source ONDRP 2012

48

Près de la moitié de ces infractions, sont liées à la législation sur les stupéfiants (184 397 faits constatés). 93 077 infractions à la police des étrangers ont été constatées, soit environ le quart de l'ensemble des infractions révélées par l'action des services.

affaires qui sont en majeure partie : le trafic de stupéfiants - les étrangers en situation irrégulière.

Par ailleurs, ce qui donne une indication encore plus précise des difficultés de la gestion de la délinquance de masse, c'est d'observer la délinquance sous le prisme des services de justice :

Sur plus de 5 millions de Procédures transmises aux parquets en 2011, seules 39 % l'étaient avec un auteur connu. En réalité c'est donc seulement 1 418 566 affaires « poursuivables⁴⁹ » et au bout du compte 628 368 de ces procédures qui ont été poursuivies. Ces poursuites ont abouti à 628 368 condamnations⁵⁰.

A défaut des chiffres pour 2011 si l'on observe les 628 052 condamnations pour 2010, on se rend compte que 243 954 sont des infractions routières et 50 100 des infractions à la législation sur les stupéfiants. Notons enfin que pour ces condamnés on compte 39.5 % de réitérant⁵¹.

En somme dans le traitement de la délinquance en France malgré les plus de 3 millions de faits constatés auxquels il faut rajouter environ 30 % selon les enquêtes de victimation⁵², à l'autre bout de la chaîne on condamne un peu plus de 600 000 personnes. Pour ces condamnations on remarque cependant qu'il s'agit pour près de la moitié des affaires dites « révélées » par l'action des services pour des préoccupations de délits routiers et d'infraction à la législation sur les stupéfiants. En somme, si l'on peut discuter du niveau de performance de la force de sécurité celle-ci ne semble de toute façon pas coller aux préoccupations des citoyens quant aux vols et aux violences qui sont les infractions les plus « révélées » aux services.

Certes ces chiffres tirés du rapport de l'ONDRP de 2012 reprennent des chiffres au plan national mais au vu de l'importance des variations, même s'il serait utile

49

Pour les autres : on relève généralement : absence d'infraction, charges insuffisantes, motif juridique, défaut d'élucidation

50

Source ONRDP pour les chiffres justice

51

Déviants condamnés pour plusieurs infractions pas forcément de même nature

52

Les faits constatés sont les faits déclarés par les victimes il faut donc rajouter le non déclaré qui représente environ 30 % selon les chercheurs qui ont travaillé sur les enquêtes dites de victimation

32

d'observer ceux propres au territoire Marseillais, il est peu probable que le constat soit très différent.

A la potentielle performance il est toujours utile d'accoler les coûts pour déterminer à la mission un niveau d'efficience. En effet pour réaliser toutes ces affaires, quel est la hauteur de l'investissement ? Pour Marseille on sait que l'effectif de Sécurité Publique exerce une surveillance de voie publique aléatoire par patrouille portée dans les rues pour dissuader les déviants de passer à l'action. A ce potentiel vient s'ajouter celui des services spécialisés mais d'une part le gros de l'effectif est celui de la Sécurité Publique et d'autre part c'est cette direction qui a compétence de police générale.

A Marseille nous avons un ratio d'absence de 80.63 par policier actif pour une moyenne nationale à 62.91 et un ratio de 30.85 à Lille. Loin de porter l'usuel jugement sur l'utilisation d'une *absence-maladie* de confort, je pense qu'il serait intéressant d'observer de près ce chiffre pour y détecter un potentiel mal être au travail, peut être en lien avec les incohérences stratégiques du moment. Le potentiel marseillais représente, pour le premier semestre 2012 un peu plus de 3 millions d'heures, or le temps de surveillance de voie publique est pour la même période de 700 000 heures. En revanche le temps passé dans les locaux de police est de 1 357 000 heures on peut donc légitimement dire que pour une heure passée sur la voie publique il reste nécessaire d'en consacrer deux dans les locaux de police.

Par ailleurs, le taux d'occupation de voie publique s'élève à 4.79 % pour un effectif de 160 policier en temps « t » sur la voie publique. Ce chiffre est inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 5.93 %⁵³.

A l'étude de ces quelques chiffres on peut se rendre compte de la difficulté du chantier pour une police exclusivement réactive. En effet porter son effort sur le fait judiciaire cela consiste le plus souvent à attendre que les affaires se réalisent pour intervenir, c'est donc avoir systématiquement un temps de retard.

Si l'on espère « réparer » par la punition, c'est loin d'être si évident en raison d'une réponse pénale aux principes très éloignés d'une gestion de masse des infractions.

Enfin, dans cette optique de « judiciarisation », la réparation des dégâts de la délinquance (blessures physiques, psychologiques des victimes, dégâts matériels etc.) passe au second plan ce qui relève d'une logique discutable. En 2011, le nombre de

53

victimes s'élève à 3 495 593 personnes, pourtant seuls 159 877 dossiers ont été jugés recevables en tant que partie civile. Concernant la commission d'indemnisation des victimes d'infraction pour 2011, c'est seulement 19 750 dossiers traités pour un montant de 246 millions d'Euros.

La relation Police-Population

Comme nous venons de le voir du point de vue de la performance policière l'empathie développée à l'égard des victimes de la délinquance n'est finalement qu'une posture théorique. Mais si nous observons plus généralement la relation police - population qui semble devenir une thématique « tendance » des préoccupations de sécurité, qu'en est-il ?

Sur le plan du principe de fonctionnement, il n'est peut-être pas inutile de rappeler à propos de toute la sémantique guerrière développée ces dernières années autour de l'action policière qu'il s'agit d'un non-sens.

En effet, si quelques analogies peuvent être trouvées entre les forces de sécurité intérieures et les forces de sécurité qui protègent des agressions extérieures au travers par exemple du port de l'uniforme, il n'en reste pas moins que les deux missions si honorables soient-elles n'ont rien de commun. Il s'agit pour les militaires de défendre ou d'occuper un terrain contre des forces agressives et structurées, d'ailleurs on peut observer dans le monde, la limite de l'exercice pour une armée en lutte contre des guérillas. En tout état de cause, les militaires peuvent faire la guerre sans le concours ni la présence des habitants, ceux-ci sont mêmes parfois gênants. Lorsque le militaire est amené à s'intéresser à la population c'est uniquement dans une phase d'occupation du terrain⁵⁴ ou pour des considérations tactiques. En clair il s'agit de détruire un ennemi, par contre pour la force de sécurité intérieure, il ne peut y avoir d'ennemi. En effet la régulation de la paix publique se réalise par la protection des populations contre tous les dangers exogènes et endogènes. Pour protéger une population, par définition il reste indispensable de travailler au sein de cette population afin d'appréhender les problèmes et développer une relation avec celle-ci. La régulation de paix publique impose de neutraliser et non de détruire les auteurs de troubles, dans le cadre strict d'une défense légitime. Ces principes fondamentaux ne sont pas de vagues nuances, ils s'imposent à tous et de fait déterminent un mode d'action très spécifique entre mission militaire et mission de paix civile, on ne peut faire la guerre aux délinquants : il s'agit de les neutraliser et de les traduire devant les tribunaux qui ont pour mission de protéger la société, les victimes et de réinsérer ce

54

Par exemple pour les opérations de pacification menées lors des guerres de décolonisation

délinquant dans cette même société. Le policier doit donc connaître la population et entretenir un lien que l'on appellera le rapport police - population.

Chacun a bien conscience, aujourd'hui que le rapport police - population est distendu. A plusieurs reprises, dans l'histoire récente des forces de sécurité il a été question de réintroduire une notion de proximité avec les habitants. Il faut sûrement se poser la question de savoir ce qui a distendu le lien avec la population. A mon sens deux évènements sont majeurs, le premier est la modification du mode de surveillance des policiers dans les années cinquante comme cela a été déjà évoqué, le second est le renforcement de l'action judiciaire des forces de sécurité. En effet si l'on intervient de façon aléatoire il n'est pas utile de connaître précisément les habitants, ils sont des requérants, des victimes ou des mis en causes, on considère alors que les autres n'ont pas besoin de l'action des services de sécurité. C'est en fait une gestion de l'urgence et non une gestion des problèmes de fond. Dans le cadre du renforcement de l'action judiciaire on a fortement valorisé ce travail à tous les niveaux de sorte que pour le policier « producteur d'affaires » nul n'est besoin de connaître la population il faut juste obtenir des informations le cas échéant sans avoir nécessité d'entretenir une relation. La relation judiciaire à la population est une relation intéressée des policiers pour réaliser des affaires et de certains habitants pour obtenir quelques compensations⁵⁵. De plus dans ce cadre les habitants devenus informateurs ne sont pas généralement des habitants au-dessus de tout soupçon...

Pour illustrer le fossé qui s'est creusé depuis plusieurs années on peut par exemple noter que le problème de l'accueil dans les commissariats est un problème posé depuis près de vingt ans et qui suscite toujours le débat. Dans la formation initiale du Gardien de la Paix aucune approche n'est faite pour aborder la thématique du relationnel sur une circonscription. L'emploi des forces mobiles dans la phase de « SAV » que j'ai pu observer se réalise dans une approche minimaliste de présence et de contrôle. Au cours de conversations informelles avec les effectifs il apparaît que la mission est moins rémunératrice pour les compagnies locales ce qui a conduit d'ailleurs à un mouvement d'humeur interne⁵⁶ pour une compagnie. De plus, il semble que les compagnies locales arrivent avec davantage de préjugés que les compagnies déplacées. Enfin, les personnels ne cherchent pas le dialogue avec la population au prétexte que les habitants ne veulent pas s'afficher de façon ostensible auprès des forces de sécurité. Il semble que le prétexte est commode et se veut

55

Principe de l'informateur récompensé sous des formes diverses

56

Un nombre important de fonctionnaires s'est porté malade pour ne pas participer à la mission et pour manifester sa mauvaise humeur

dissimuler un manque d'enthousiasme pour une mission qui consiste à *faire l'épouvantail* pour effrayer momentanément les membres des réseaux.

Du côté du commissariat du 13^o arrondissement de Marseille, le plus proche de Frais Vallon, on est déjà très éloigné des préoccupations du quartier. L'arrondissement est grand, le commissariat petit et la demande est forte (stationnement, bruits etc.) alors on priorise le travail : on prend les plaintes (cambriolages - vols violences) et on n'a pas forcément la main sur ses propres patrouilles qui de toute façon sont très peu nombreuses. Pendant ce temps, un délégué à la cohésion sociale, isolé dans l'Institution, passe son temps à recueillir la parole des habitants et se rend compte à quel point la population est en demande au moins d'une écoute si ce n'est d'un conseil pour une ébauche de solution. En fait pour les policiers du quotidien qui sont les plus proches du quartier ils considèrent que le problème n° 1 reste le *deal*, mais au fond ils pensent que ce n'est pas un quartier difficile pour l'intervention des policiers, de même il n'apparaît pas en tête dans l'inventaire des plaintes de l'arrondissement.

Dès lors, si effectivement les policiers les plus proches sont déjà loin, on mesure aisément la dichotomie qui existe entre la vision du policier sur sa mission de service public au service de la protection de la population et sa méconnaissance des réelles préoccupations de sécurité de cette même population. Le regard policier aujourd'hui se porte plus sur la gestion de l'interdit que l'on priorise, du crime au délit, que sur la prise en compte des difficultés liées à la tranquillité publique. Il y a très nettement une hiérarchie judiciaire des missions de police : l'enquête pour un trafic est d'une haute priorité alors que le problème de tapage récurrent est une mission de basse police qui peut attendre et donc en réalité n'est jamais traitée.

Encore une fois les chiffres peuvent éclairer cette question notamment ceux de la Sécurité Publique. A Marseille, au cours du premier semestre 2012, le temps consacré aux diverses activités est le suivant⁵⁷ :

- Relation avec les usagers et partenariat : 9,71 %
- Prévention et dissuasion de la délinquance : 19,85 %
- Activités judiciaires : 24,87 %
- Lutte contre l'insécurité routière : 3,31 %
- Ordre Public : 6,85 %
- Management formation soutien et communication : 35,40 %

On remarque parfaitement que le travail policier est clairement orienté vers le travail judiciaire à 44,72 %. L'insécurité routière a manifestement été déléguée au

57

contrôle automatisé et la relation avec l'usager devance de peu les missions d'ordre public.

Encore une fois, on remarque également la lourdeur de la « *machine* » qui consacre plus d'un tiers de son temps à son propre fonctionnement. A cela on peut ajouter que durant la même période le nombre moyen d'interventions au quotidien est de 192, ce qui est censé être la réponse aux réquisitions du *17 police secours*, ce chiffre semble là encore bien inférieur à la demande réelle, pour une circonscription de près d'un million d'habitants.

Pour en terminer avec la vision policière de la relation police - population il faut ajouter que durant cette étude je me suis astreint à visionner les nombreux reportages diffusés sur l'action de la police. Un récent reportage diffusé sur TMC entendait décrire l'activité des policiers du Commissariat de Saint Denis⁵⁸ (93). Dans l'une des séquences, on suit un équipage BAC qui se préoccupe des vols à la portière à proximité d'une cité qui voisine avec une autoroute surchargée aux heures de pointe, ce qui facilite le passage à l'acte. Les policiers repèrent une équipe de trois jeunes gens (collégiens) qu'ils connaissent par ailleurs en raison d'interpellations antérieures. Ils attendent donc que ces individus mineurs passent à l'acte pour intervenir en flagrant délit. Peu de temps après effectivement deux individus sont interpellés et après deux jours de garde à vue ceux-ci sont remis en liberté.

Cette affaire démontre la difficulté des services de justice à traiter de la délinquance des mineurs mais elle montre surtout qu'en la circonstance les policiers au lieu de protéger une potentielle victime ont pris toutes les initiatives pour parvenir à une arrestation pour laquelle il était nécessaire de « disposer d'une victime ». Cette façon d'opérer illustre parfaitement que l'on demande au policier plus de chercher une affaire que de protéger la société. Dans cette situation la victime est heureuse car son sac à main lui a été rapporté par les policiers qui ont été efficaces mais on n'a sûrement oublié de lui dire qu'en réalité ceux-ci lui ont fait jouer le rôle de « *la chèvre* » attachée dans le champ en attente du prédateur qui a son tour devient une proie pour les policiers. De plus il a été totalement occulté un élément majeur : c'est que dans cette quête absolue du flagrant délit non seulement il faut une victime mais

58

Je connais bien ce commissariat pour y avoir été affecté - reportage diffusé sur TMC le 20 Novembre 2013 Synopsis de l'émission : « La petite délinquance, faite de petits ou gros trafics, de vols à la tire ou de violence aux personnes, est un phénomène en pleine augmentation dans les zones dites «sensibles». Ces délits empoisonnent la vie des riverains. Exceptionnellement, une équipe de l'émission a été autorisée à suivre le quotidien des hommes du commissariat central de la ville de Saint-Denis. Durant plusieurs semaines, ces policiers opérant dans l'un des départements les plus criminogènes de France, la Seine-Saint-Denis, ont été filmés. Comment travaillent-ils sur le terrain pour interpellier en flagrant délit les délinquants ? Comment tentent-ils d'obtenir des aveux en garde à vue ? Un travail compliqué et ingrat, qui nécessite beaucoup de fermeté, mais aussi un peu d'humanité, car face à eux, ces délinquants sont de plus en plus jeunes et livrés à eux-mêmes. »

que le taux de réussite des arrestations est très loin du 100 %, en conséquence parfois, non seulement on cherche « *une chèvre* » mais en plus celle-ci risque d'être sacrifiée si l'arrestation ne peut se réaliser. Dans ce cas de figure, encore une fois la victime ignore bien évidemment son statut de « chèvre ». Concernant ces pratiques plusieurs questions peuvent se poser :

- Ne sacrifie-t-on pas la mission de protection des personnes au profit de la lutte contre la délinquance ? Alors que ce sont les deux missions majeures inscrites sur le site internet officiel de la Sécurité Publique.
- Quel pourrait être la réaction d'une opinion publique mise au courant de ces récurrentes pratiques ?
- Quel pourrait être le recours contre l'état, d'une « *chèvre* » informée des faits ?

Pour les habitants que j'ai rencontrés au cours de cette étude, les policiers sont des fonctionnaires utiles que l'on aime voir même dans les cités car c'est la reconnaissance que l'état s'occupe des quartiers et de l'égalité des territoires mais il est plus difficile de comprendre leur action. Ils sont là pour aider mais en même temps personne ne leur parle et ils ne parlent à personne d'autres que les gens qu'ils contrôlent. C'est-à-dire que le dialogue avec le policier s'effectue seulement dans un rapport de force ce qui n'apparaît pas comme le meilleur moyen d'échanger. Dans le quartier du Frais Vallon il est de même peu compréhensible que tant de moyens ostensibles ne parviennent pas à faire fuir les membres du réseau alors peu à peu les policiers commencent à faire partie du paysage, ils deviennent « transparents » et perdent une part de crédibilité. Pour certains habitants, qui sont certes un peu dérangés par les contrôles à répétition mais qui acceptent néanmoins la situation, ils s'interrogent sur l'opportunité de redéployer ces gros moyens pour rechercher les « *gros trafiquants* » alors que ceux du quartier apparaissent comme les « petites mains » du système. Certains habitants qui ne constituent vraisemblablement pas une majorité pensent même que les policiers peuvent traiter les affaires plus ou moins bien en fonction du plaignant, s'il est du quartier ou non.

En somme, la question de la bonne relation police - population reste posée au travers des travaux d'une jeune chercheuse⁵⁹ qui explique qu'une relation trop étroite avait pour incidence une gestion de la sécurité dans un « entre soi » non objectif au cours duquel on chasse ce qui est étranger alors que l'on est complice des turpitudes locales. De même, il semble qu'une non-relation soit des plus dommageables à l'efficacité des forces de sécurité.

Il reste donc à trouver un certain équilibre pour permettre aux policiers de

59

Virginie Malochet « la socialisation professionnelle des policiers municipaux en France »

répondre mieux aux attentes des citoyens en matière de sécurité.

3^e Partie : Les préconisations

L'avenir de « l'approche globale »

L'intérêt de l'approche globale

Le concept d'approche globale présente un intérêt majeur pour la sécurité en général et la sécurité de Marseille en particulier. En effet il est nécessaire désormais de réaliser une approche très large des problèmes de sécurité. Depuis trop longtemps il est estimé que la gestion de l'interdit est du seul ressort des forces de sécurité. Les conséquences de cette vision de la sécurité sont néfastes, surtout depuis l'émergence d'une délinquance de masse. En effet selon, l'expression populaire, « on ne peut mettre un policier derrière chaque habitant », il est donc nécessaire pour revivifier un contrôle social satisfaisant dans nos centres urbains d'impliquer intelligemment la population dans la gestion de sa propre sécurité.

Dans ce cadre, l'approche globale invite de nombreux partenaires à s'associer aux forces de sécurité pour améliorer durablement la situation. Il est par ailleurs intéressant que ce concept prenne racine ailleurs que dans la capitale qui ne peut en aucun cas être une référence policière en matière de gestion de la sécurité en France. En effet, la police Parisienne présente de telles spécificités et une telle distorsion de moyens qu'elle est apparue à tort comme une référence. Les limites du modèle Parisien ont rapidement été atteintes, de sorte qu'il est urgent de sortir de l'impasse. L'approche globale peut alors apparaître comme une issue.

De même, l'approche globale peut se révéler être une doctrine d'emploi des forces de police générale, ce qui fait cruellement défaut actuellement à la Sécurité Publique. Effectivement, les forces de maintien de l'ordre par exemple savent que l'usage de la force contre une foule revendicative ne doit pas créer plus de troubles que celui existant. Cette police générale réalisée par la Sécurité Publique a cherché à se spécialiser pour répondre à la diversité des tâches, il est temps aujourd'hui, pour redonner une cohérence à l'ensemble, de se recentrer sur les fondamentaux : **la sécurité au quotidien de la population.**

Evidemment si le concept d'approche globale est séduisant, il reste à l'enrichir pour lui donner la dimension qu'il mérite, l'analyse des premières expériences menées doit permettre de déceler les failles et d'apporter des améliorations substantielles.

Comment améliorer le dispositif existant

Après un an d'expérience dans toutes les phases de l'approche globale il est nécessaire de revisiter l'ensemble afin d'optimiser le dispositif.

Phase 1 : réprimer

Cette phase est répressive. Dans l'esprit, elle fait suite à un travail en amont des services d'investigation autour des déviants du quartier. C'est la conclusion de ces enquêtes qui doit permettre l'intervention des services, les interpellations et l'installation des forces mobiles en support dans un premier temps et dans une présence constante qui constitue la phase 2.

Outre les choix initiaux qui doivent faire suite à des signes tangibles d'une situation particulièrement dégradée de la situation de sécurité, cette phase pourrait être utilement complétée par une monographie d'ensemble. En effet, avant de lancer les services enquêteurs, il serait opportun d'obtenir une « photographie » la plus nette possible. Dans le cas du choix du quartier du Frais Vallon et de la date des opérations, rien n'indique que la situation du quartier s'était subitement détériorée. Quelques policiers sont capables sur Marseille de réaliser ce travail et il serait sûrement utile de les mobiliser pour établir un calendrier des priorités en fonction des problèmes.

Phase 2 : dissuader

Même si l'arrivée et l'installation des forces mobiles dans le paysage du quartier sont toujours bien perçues dans un premier temps, des interrogations légitimes se posent peu de temps après. Du côté des habitants on note que le déploiement ponctuel de gros moyens est une tactique policière qu'ils connaissent, dès lors ils se demandent aussitôt quelle est la temporalité de cette installation car cela peut définir leur implication dans la gestion de leur sécurité. En effet, par le passé, dans nombre de quartiers-pilotes pour la mise en place de la police de proximité la population s'est investie sans compter alors que quelques mois plus tard, sans préavis le dispositif s'est retiré laissant ces habitants dans un grand désarroi. Plus tard, les opérations ponctuelles « Brennus » caractérisées une débauche de moyens⁶⁰, se sont révélées anxiogènes pour une population qui pouvait se sentir culpabilisée dans son ensemble. Ce mode d'action ne suscitait pas l'adhésion et c'est un euphémisme. Aujourd'hui donc, les habitants restent circonspects face à cette gesticulation policière récurrente, ce qui ne veut pas dire qu'ils désapprouvent. La deuxième interrogation-phare est de constater que malgré cette forte présence policière, le trafic perdure grâce à l'adaptation quasi-instantanée du réseau au nouveau système de surveillance. Outre

60

Contrôle massif d'un quartier avec même parfois l'hélicoptère de la gendarmerie

une certaine perte de crédibilité, cette situation n'incite pas la population à s'aliéner les membres du réseau qui sont par ailleurs les enfants du quartier au Frais Vallon.

Du côté de la force mobile, l'état d'esprit n'est pas à l'innovation. De la même façon, cela fait plus de 40 ans que l'on fait intervenir ponctuellement les unités dans les quartiers, sous des formes diverses mais sans objectif précis. Les fonctionnaires sont passés du quadrillage à la sécurisation et désormais ils font de l'approche globale, mais pour eux c'est la même mission : ils jouent le rôle de « l'épouvantail » ce qui n'est pas valorisant et peu rémunérateur pour les compagnies locales. Aujourd'hui les consignes sont usuelles, pour tenter de démontrer une quelconque utilité ils doivent réaliser une activité de sécurité routière et des contrôles aléatoires qui permettent l'interrogation du fichier des personnes recherchées. Cette forme d'emploi, outre qu'elle puisse finir par « ennuyer » une population en quête de sécurité et non de contrôle tatillon, se révèle être une mauvaise utilisation de l'outil C.R.S.

En effet, le regard condescendant porté sur ces unités par une hiérarchie en quête de « belles affaires » brise toutes les velléités d'optimisation du dispositif. Dans mon expérience personnelle, j'ai commandé ce type d'unité, ce qui caractérise les compagnies est précisément leur adaptabilité à toutes les situations proposées. Pour ma part j'ai pu mettre en place des dispositifs innovants notamment dans les quartiers, je crois donc, qu'actuellement les compagnies sont notoirement sous-employées dans le cadre de l'approche globale. En effet, au-delà des pratiques usuelles, pour l'heure, les fonctionnaires ne se coordonnent pas à l'action des policiers locaux qui le regrettent légitimement. Par ailleurs, il pourrait être imposé aux unités employées de réaliser du renseignement opérationnel à défaut de renseignement judiciaire. En effet, il appartient aux professionnels de la sécurité d'entamer une démarche dans la relation - police population, ainsi de multiples expérimentations pourraient être menées en matière de police administrative. Par ailleurs si l'on demande aux fonctionnaires de s'investir dans une mission innovante pour laquelle on leur propose de créer de nouveaux savoir-faire, ils seront naturellement plus motivés qu'aujourd'hui, lorsqu'ils sont cantonnés dans un rôle d'épouvantail. J'ajoute qu'aux niveaux des rémunérations actuelles des policiers il semble qu'un sous-emploi peut apparaître comme un gaspillage de ressource humaine dommageable aux finances publiques.

Phase 3 : amélioration du cadre de vie

Cette phase prend en compte l'amélioration du cadre de vie, elle est éminemment importante car c'est de son efficacité que va dépendre le succès de l'approche globale. Effectivement, alors que tous les yeux sont rivés sur les indicateurs de performance judiciaire et que l'on compte beaucoup sur les dernières phases pour réguler la paix publique entre « carotte et bâton », je crois qu'au lieu de

sous-estimer ce qui apparaît comme une phase de transition, il est nécessaire de s'intéresser de très près à cet aspect des choses.

Les chercheurs anglo-saxons ont abondamment travaillé sur les comportements en fonction des situations données. En matière de sécurité, la célèbre « théorie de la vitre brisée » souhaite éclairer les pouvoirs publics sur l'importance de la structure urbaine⁶¹ dans l'amélioration du contrôle social. L'espace public s'autocontrôle d'autant mieux qu'il est proche d'une norme connue et admise par la population. Concrètement, plus on traite des troubles légers en amont et plus le hors norme devient gênant pour des habitants qui se réapproprient alors un rôle en matière de gestion de l'interdit.

Pour l'heure, l'enlèvement des épaves a par exemple débouché sur le problème des travaux mécaniques sur la voie publique que l'on cherche à traiter autant sur le plan social que sur le plan du travail dissimulé. Le bailleur pour sa part peut faire de la pédagogie autour de la dégradation des communs. De même, ce même bailleur peut intervenir auprès des membres du réseau et leur préciser qu'ils ne peuvent gérer l'éclairage, les montées d'ascenseur ou les escaliers au mépris des règles de sécurité incendie. Autre exemple pour le dossier éclairage public qui a été évoqué lors d'une réunion d'un G.P.S., au-delà de l'accusation de sabotage par les membres du réseau, il a finalement été question des véritables raisons des pannes récurrentes qui tiennent plus à des questions de responsabilité entre différentes autorités publiques et surtout à des questions de financement.

Il semble donc intéressant d'impliquer davantage tous les partenaires qui sont nombreux autour de la question du cadre de vie à laquelle on peut rajouter la question de ce que l'on nomme aujourd'hui « le vivre ensemble ». Cette phase apparaît pour l'heure trop comme une transition alors qu'elle est fondamentale pour espérer mettre en place les premiers processus dans l'objectif d'une meilleure tranquillité publique, donc une sécurité en amont.

Phase 4 : approche sociale

Dans la logique actuelle de l'approche globale, la phase sociale intervient après que le terrain ait été en quelque sorte nettoyé des miasmes de la déviance. Cette approche simpliste n'est pas bonne et se révèle blessante pour les acteurs sociaux du quartier qui agissent depuis longtemps. Dans le quartier du Frais Vallon, un tissu associatif fort et ancien permet de pallier les nombreuses carences des pouvoirs publics. Les acteurs sociaux détestent penser qu'ils participent à une meilleure

61

Type d'architecture, propreté, éclairage, occupation de l'espace public : clochards, bandes etc.

sécurité mais c'est le cas, de la même façon les policiers détestent que l'on prétende qu'ils font du « social » mais c'est également le cas.

Le centre social (structure administrativo-associative intéressante qui pourrait se rapprocher d'un « empowerment ⁶² » à la Française) est l'axe qui structure le quartier du Frais Vallon au sein de la République. En effet, jusque-là, le quartier a échappé au communautarisme : les acteurs du quartier qui peuvent appartenir à telle ou telle communauté agissent en militants associatif et non en représentants de leur communauté, ce qui démontre que le ciment républicain a pu sceller une population disparate. Cette énorme travail réalisé au quotidien depuis près de trente ans a permis de maintenir une cohésion et de construire l'histoire du quartier. De ce point de vue le centre social peut apparaître comme l'élément avancé de la paix publique dans le quartier en tant qu'élément permettant de canaliser toutes les exaspérations face aux diverses difficultés. Certes, ces personnes essentielles dans la vie du quartier défendent parfois avec acharnement leur approche face aux problèmes et de fait ne sont pas toujours des partenaires « faciles » mais en tout état de cause il reste nécessaire non seulement de les associer aux dispositifs mais aussi d'utiliser leur expertise.

Si l'on peut perdurer dans la chronologie actuelle de l'approche globale, pour la phase « sociale », il reste à redéfinir un vrai partenariat de fond avec tous les acteurs identifiés comme partie prenante dans la vie du quartier. Il faut que les pouvoirs publics acceptent « le poil à gratter » parfois militant mais toujours éclairé. En effet si l'on ne pourra jamais gérer une meilleure sécurité du quartier du Frais Vallon depuis la place Beauveau, il faut accepter l'idée qu'il y ait encore un décalage important entre la vision étatique départementale et la réalité locale du quartier.

Le vrai partenariat de fond va au-delà des rencontres formelles entre les « *sachants* » des diverses administrations. Si la relation « externe » à son administration est en général dévolue au chef, il faut désormais que celui-ci délègue à tous les niveaux le partenariat afin qu'il puisse se réaliser en profondeur et ne plus dépendre du taux d'implication de telle ou telle personnalité. Le partenariat dans l'approche globale ne peut se résumer à des rencontres formalisées avec plusieurs acteurs désignés comme représentatifs. Chaque composition partenariale doit prendre en compte les particularismes locaux pour mieux coller aux réalités. Par exemple pour le quartier du Frais Vallon, il a fallu comme pour les autres GPS redéfinir le partenariat en insérant la préfecture de police. De plus, si de l'aveu général le trafic

62

L'empowerment est l'octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques qu'ils subissent. Le concept est né au début du XXe siècle aux États-Unis. Conçu alors comme gain de pouvoir face à un groupe dominant. L'idée est désormais au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté, notamment dans le cadre de politiques urbaines

de produits stupéfiants est l'enjeu qui apparaît comme primordial, alors comment expliquer qu'il manque dans ce GPS, les acteurs de « réseau 13 » qui est l'association de référence en matière de prévention de la toxicomanie ? Il paraît incohérent, au prétexte de lisser le dialogue, de laisser de côté une composante essentielle du trafic, « le toxicomane » celui pour lequel on a mis en place une prohibition censée le protéger.

L'autre difficulté du partenariat est d'apparaître plus comme le coordonnateur que le sachant. En ce sens l'état a une responsabilité importante : si légitimement il peut revendiquer le pilotage du partenariat, il doit nécessairement évaluer régulièrement ce partenariat sous peine de conduire des réunions vides de sens. L'approche C.L.S.⁶³ est riche d'enseignements sur le sujet. Il est des C.L.S. qui influent directement sur les politiques de sécurité locales grâce à leur pertinence et d'autres qui ne sont que des prétextes à la tenue de réunions sans intérêt.

En somme si la dimension sociale pour une meilleure sécurité dans le quartier a le mérite d'être prise en compte dans l'approche globale, il reste encore beaucoup de travail pour mettre en place de vrais dispositifs partenariaux efficaces qui permettent notamment d'observer les problèmes sous tous les éclairages ce qui facilite la mise en place des solutions les plus adaptées.

Phase 5 : Rester attentif

Cette phase a pour finalité de démontrer que les services publics ont pour objectif d'améliorer la situation de sécurité dans le temps. C'est donc un élément important pour instaurer une confiance entre la population et les forces de sécurité. Pour l'heure, pourtant la population ne perçoit pas ces temporalités comme la démonstration d'une action pérenne. Je pense que c'est essentiellement en raison de l'aspect routinier et inefficace face aux réseaux. Au Frais Vallon cette présence policière s'est exercée plus qu'ailleurs sans résultat tangible sur les réseaux. A ce sujet il faut bien comprendre que la potentielle gêne occasionnée aux trafiquants est relative, tant les capacités d'adaptation de ceux-ci sont étonnantes. Dans le cadre du retour des unités sur le quartier c'est au mieux la suspension momentanée de la vente ou au pire le déport de l'activité qui se réalise.

De la même façon que la phase 2, cette phase doit se révéler plus dynamique et innovante pour avoir une chance de concourir utilement à produire une meilleure sécurité dans le quartier.

De plus si la sémantique peut apparaître parfois comme un élément anecdotique

ce n'est pas le cas dans le cadre de la réalisation d'un dispositif innovant. Aussi les anglicismes et une terminologie empruntée au secteur marchand peuvent apparaître comme dérangeants sur le plan des principes du service public.

L'action des forces de Sécurité

Poursuivre le diagnostic concernant les carences de sécurité

Si j'ai décrit une situation anormale sur le quartier du Frais Vallon et si la population a un positionnement ambivalent concernant le trafic de stupéfiants, je suis loin de penser que cette situation est une constante dans les quartiers Marseillais. Ce quartier a des particularités fortes qui pour parties ne seront pas présentes ailleurs. En d'autres endroits, il est évident que la population subit de fortes pressions de la part des trafiquants. En conséquence les besoins de sécurité peuvent varier sensiblement. Pour ces raisons, il me paraît évident qu'au-delà de l'approche globale qui apporte les fondamentaux d'une action globale pour une meilleure sécurité, il importe de poursuivre un diagnostic sur d'autres quartiers de la ville de Marseille. S'il est peu probable qu'il y ait autant de situations que de quartiers, on pourra assez facilement dégager deux ou trois tendances fortes pouvant les caractériser. Pour l'avenir, il semble intéressant que quelques fonctionnaires soient formés pour être en mesure de réaliser des diagnostics précis. Rappelons que l'étape du diagnostic reste essentielle pour mettre en œuvre les bons remèdes qui se doivent de rester évolutifs.

Au cours de cette étude, il m'est apparu clairement le décalage entre l'offre de sécurité et la demande réelle de la population. Je pense donc qu'une étude précise de la demande de sécurité peut se révéler comme très utile à l'accomplissement de la mission du service public de sécurité. Dans cette optique il serait opportun de s'intéresser au fonctionnement du C.I.C. et, dans le même temps exploiter l'ensemble du courrier reçu par les services.

Enfin une étude de l'absentéisme dans la police Marseillaise pourrait elle aussi donner des indications sur un potentiel mal être policier.

Trouver le bon équilibre entre pro activité et réactivité des services

Pour l'heure et dans le prolongement d'une réponse exclusivement judiciaire aux préoccupations de délinquance l'activité des services est essentiellement réactive aux événements. Les services accompagnent les évolutions de la délinquance et font évoluer leur tactique en fonction, dans l'objectif de diminuer l'activité déviante. Cette stratégie a depuis longtemps trouvé ses limites dans une réponse pénale très approximative. Par ailleurs cette judiciarisation ne tient pas compte des logiques délinquantes du moment. Pour ces raisons les services se sont englués dans une

délinquance de masse.

Parallèlement au développement et de la valorisation de la mission de police judiciaire, la police administrative qui jusque-là avait tenu une place prépondérante dans la mission de police générale, s'est étiolée. Dévalorisée, réduite à sa portion congrue, cette police qui a elle seule assurait le lien avec la population s'est atrophiée au point que des savoir-faire élémentaires ont disparu. C'est remarquable, notamment dans le travail quotidien de la voie publique. Par deux fois dans l'histoire récente de la police (1983 et 1999) le retour aux fondamentaux de la police n'a pu se réaliser. Il est temps aujourd'hui de réinvestir la mission de police administrative qui a été laissée en jachère depuis trop longtemps. Evidemment, cette police devra se départir de l'image veillotte de « *Pinot simple flic* » pour s'accaparer une vision moderne et prospective de cette tâche. Le dispositif de police ostensible novateur en 1828 a pris forme sous l'uniforme du sergent de ville devenu par la suite gardien de la paix. Aujourd'hui le gardien de la paix moderne ne doit plus se contenter de courir derrière le délinquant, il doit être capable de :

- saisir la demande de sécurité des concitoyens
- il doit pouvoir adapter ses tactiques professionnelles en fonction de ces préoccupations de sécurité
- il doit protéger les administrés en utilisant une large palette de solutions qui va au-delà de la réponse judiciaire
- il pourra être le partenaire des autres acteurs du quartier pour promouvoir le mieux « vivre ensemble »
- il pourra régler un certain nombre de contentieux
- il aura la possibilité de saisir la multitude de services administratifs pour répondre aux diverses réquisitions.

Dès lors, ce gardien fera corps avec une population qui le soutiendra en maintes circonstances. Il sera informé de tous les problèmes et sa connaissance du terrain fera qu'au lieu de représenter simplement un policier « *social* » il sera redoutablement efficace tant dans sa mission de prévention que dans celle de répression. Les Gardiens que j'ai eu l'occasion de questionner lors des phases de mise en place de la police de proximité m'ont avoué que ce qui comptait le plus pour eux c'était la reconnaissance de leur travail par la population et l'efficacité dont ils faisaient preuve grâce à leur parfaite connaissance du terrain. La police administrative ne sera alors plus une perte de temps mais représentera l'investissement majeur qui rendra efficient l'ensemble du potentiel policier.

La police locale dans la police nationale

La place de la police locale dans la police nationale doit être revisitée. Par

ailleurs au sein de cette police locale il reste à construire une coordination des forces.

Lors de l'étatisation de la police, le gros des forces était constitué par la police locale qui assurait la continuité du service public de sécurité en tous points du territoire. Puis, peu à peu la hiérarchie policière a répondu aux évolutions des préoccupations de sécurité par la création de directions spécialisées qui se sont créées en puisant sur le potentiel des forces locales. Par la suite la police locale est devenue le parent pauvre de la police, à l'instar du monde médical, il était plus prestigieux d'être un spécialiste qu'un généraliste. L'irruption d'une délinquance de masse dans le paysage de la Sécurité a réinstallé la police locale en tête des priorités. Il faut aujourd'hui que cette police bénéficie de cette situation. La gestion trop centralisée de cette police a handicapé les nécessaires adaptations aux spécificités locales.

Plus grave encore, les cadres de cette police n'ont aucun intérêt objectif à faire preuve d'adaptation et d'innovation. En effet, puisque le mode d'évaluation reste « le comptage des volumes d'affaires » et que depuis longtemps l'Institution s'est adaptée aux règles de calcul⁶⁴ qui donnent l'évaluation, les cadres n'ont plus qu'à adapter le dispositif non plus pour coller à une réalité mais pour coller aux règles de l'évaluation. Un cadre novateur qui souhaite mettre en place un dispositif spécifique a une marge de manœuvre très réduite et si par aventure il y a plus de paix et moins d'affaires cela lui sera grandement reproché alors qu'il sera parvenu à moindre frais à une amélioration du dispositif de sécurité sur le secteur. Paradoxalement, donc au fil des avancées sociales en matière de rémunération et d'avancement, les cadres de la police locale n'ont jamais été aussi peu maîtres de leur dispositif. Si l'approche globale a émergé c'est hors du cadre Institutionnel et si l'on souhaite une adhésion policière à l'approche globale il faut valoriser l'innovation et soustraire les cadres au mode d'évaluation par le volume d'affaires.

Dans l'esprit d'une police proactive, si l'on prend le problème phare qui reste le vol « automobile », pour lequel, le taux d'élucidation reste bas et les modes d'intervention qui sont dangereux au travers des courses poursuites on peut imaginer des moyens d'action en amont. En effet, la technologie moderne permet des systèmes de traçage qui peuvent être adaptés aux véhicules pour des coûts « raisonnable » surtout s'ils sont comparés au coût d'un vol automobile pour la société : plainte – préjudice victime – action de la police etc. Dans ce cadre, un utile débat pourrait être initié à tous les niveaux auprès des constructeurs et des groupes d'assurance pour généraliser le traçage qui faciliterait la tâche des policiers et améliorerait l'élucidation. Notons que le vol d'autoradio alors qu'il représentait un chiffre

64

Une économiste m'a confiée que pour avoir un intérêt statistique il était impératif que les règles de calcul soient ignorées de ceux qui collectent les chiffres

important de délit il y a une vingtaine d'années a chuté en raison de la démocratisation de l'objet et d'une prise en compte par le constructeur du phénomène. De même pour les graffitis qui représentent un coût important pour la société et qui constituent un paramètre de la situation de sécurité, il reste très compliqué pour les forces de sécurité de procéder à des interpellations dissuasives. Dans ce cas, si l'on perdure dans la réactivité on finance par exemple un logiciel qui peut permettre le regroupement des affaires (à un même auteur on attribue un certain nombre de tags) ou bien, une démarche proactive est réalisée et l'on s'informe à tous les niveaux auprès des fabricants et des revendeurs de peinture de l'intérêt du conditionnement en bombe et de sa pérennité.

A Marseille, la police locale est double, elle dispose d'un volet étatique et d'un volet municipal. Pour l'heure, la coordination se réalise pour l'enlèvement des épaves. Il serait judicieux de chercher à améliorer les processus de fonctionnement pour mieux mutualiser une sécurité locale. La police d'état ne peut se contenter de considérer sa consœur comme une force supplétive et la mairie ne peut plus se dédouaner totalement de la problématique de sécurité au titre d'une mission jugée régaliennne.

Enfin, cantonner le rôle policier à une intervention de police judiciaire est très restrictif. Le policier doit jouer un rôle bien plus large, d'ailleurs si celui-ci pour l'heure a orienté son action sur la police judiciaire c'est plus en raison de la systématique valorisation de cette tâche que par goût. Dans le cadre d'un rééquilibrage des valorisations professionnelles des tâches, nul doute que l'on pourrait trouver des volontaires pour travailler sur un concept de police proactive.

La construction d'une Préfecture de Police Marseillaise

La Préfecture de Police de Marseille peut fêter son premier anniversaire, il reste nécessaire que cette modulation administrative ne soit pas qu'une péripétie dans l'histoire de la sécurité à Marseille. Puisqu'il semble que Georges Clémenceau soit revenu à la mode il serait possible de le paraphraser en proclamant que « la sécurité est une chose trop grave pour la confier aux policiers ». Le métier de policier est exigeant et les policiers s'ils ont en général une haute idée du service public n'en développent pas moins une culture propre. Dans son histoire, la police Française a eu le plus souvent à gérer des problèmes de violences politiques et de renseignement. La Police Française n'a pas par nature une tradition d'ouverture et de transparence à l'égard de ses contemporains, or en l'état actuel des préoccupations de sécurité il est nécessaire d'impliquer de multiples acteurs pour espérer venir à bout de la délinquance de masse. Pour ce faire les policiers doivent opérer une espèce de révolution culturelle et il y a peu de chances qu'elle intervienne sans qu'il y ait une forte impulsion extérieure. La Direction départementale de la sécurité publique de

Marseille ne me paraît pas plus ouverte qu'une autre à la remise en question de sa stratégie du « tout judiciaire », c'est pourquoi la Préfecture de Police peut apparaître comme une structure porteuse d'innovation.

Pour ce faire, au-delà de la difficile construction relationnelle administrative à réaliser il est impératif que la Préfecture de police se dote d'outils. Par le passé les préfetures disposaient des renseignements généraux qui leur donnaient la situation au jour le jour concernant les problèmes politiques et sociaux. Aujourd'hui le système après avoir vieilli et n'ayant pas su opérer sa révolution, a disparu. Pourtant, il est important aujourd'hui que la Préfecture de police dispose d'un « thermomètre » des quartiers. Ce dispositif existe à Marseille, il est composé pour partie, d'une unité de prévention urbaine et pour partie de délégués à la cohésion police population⁶⁵. Ce potentiel est actuellement sous utilisé par la direction départementale alors que les notes produites par ces fonctionnaires font preuve d'une remarquable acuité. Notons que ces fonctionnaires gèrent parfaitement dans la plus grande discrétion la problématique de violences urbaines, la récente affaire concernant un gardien de la paix qui a ouvert le feu sur un jeune d'un quartier⁶⁶ a encore une fois mis en lumière tout le savoir-faire du service. En tout état de cause il paraît nécessaire que ce potentiel humain soit placé sous l'autorité directe du Préfet de police.

Concernant ce potentiel, qui représente un investissement infinitésimal au service d'une police proactive pour un rendement optimal il pourrait être une base de réflexion concernant l'élaboration d'un dispositif plus large. A cet égard, la Préfecture de Police de Paris en charge de la Seine Saint-Denis dispose de 31 délégués à la cohésion police - population pour ce département, or si l'on veut obtenir un ratio équivalent pour Marseille c'est non pas 4 mais 19 délégués qu'il faudrait mettre en place.

La prohibition au travers du client et de la procédure fiscale

Dans l'attente d'un débat public dépassionné sur la toxicomanie et pour permettre une gestion plus sereine de la prohibition il semble urgent de repenser les modes d'interventions des services en matière de trafic. Pour ce faire, posons le problème dans sa globalité:

65

Dispositif innovant proposé par des chargés d'études de l'INHES lors de la mise en place d'un plan Banlieue en 2009, une expérimentation menée en Seine St Denis a par la suite été développée dans certaines directions départementales. Les Bouches du Rhône disposent de 4 délégués à la cohésion police - population

66

Affaire du 14 Février 2013 gérée avec succès par l'UPU

50

- * le trafic de stupéfiant représente pour les policiers la possibilité de construire du chiffre statistique à tous les niveaux du trafic puisqu'il n'y a pas d'infraction de gros ou de petit trafic.
- * la pratique du trafic à Marseille de par sa position géographique et sociologique est une très vieille histoire.
- * la pression qu'exercent les forces de sécurité sur le trafic peut indirectement générer de la pression sur les habitants des quartiers.
- * les modes de comptage en termes de saisies sont faux si l'on fait une estimation de la perte par rapport au prix de vente qui n'a rien à voir avec le prix de production
- * Il est impossible de neutraliser les trop nombreux points de vente de la ville, donc la gêne au trafic est relative
- * Une force de sécurité des plus performantes ne peut gérer qu'entre 10 et 30 % de l'ensemble du trafic (Les estimations de la quantité d'approvisionnement et de la demande indiquent que les saisies opérées sont conformes à cette fourchette)
- * La stagnation des chiffres en matière de saisie semble indiquer une saturation du marché qui a donc atteint son maximum malgré la prohibition

En somme, il est techniquement impossible de mettre un terme durable au trafic sur Marseille et l'on doit prendre en considération que tant qu'il y aura des clients il y aura des produits. La clientèle Marseillaise pour le cannabis est d'environ 15 500 usagers réguliers et 7100 usagers quotidien.

Si l'on suit cette logique on peut alors mener une réflexion sur une nouvelle approche qui ciblerait non plus les dealers et les produits mais les clients et les flux d'argent. Certes depuis longtemps on explique légitimement que le drogué est un malade, en conséquence le policier se concentre plus sur le produit et le vendeur que sur l'utilisateur. On vient pourtant de découvrir dans un autre type de prohibition⁶⁷ que c'est le client qui a une responsabilité dans le réseau. Dans cet esprit, les policiers pour assécher les points de vente pourraient dès lors s'intéresser plus avant aux clients, non pour rédiger de lénifiantes procédures mais pour les répertorier et trouver en relation avec les services de justice des systèmes de dissuasion et d'incitation aux soins. En tout état de cause les clients, qui contrairement aux dealers sont socialisés et parfaitement intégrés ont plus à craindre de leur identification « officielle » que les dealers récidivistes. En coordination avec les services de justice qui ont toutes les peines du monde à donner une réponse pénale cohérente, il serait plus intéressant d'opérer une pression sociale sur les usagers qu'une pression pénale.

67

Texte législatif récent pénalisant les clients des prostitués

Notons que la police portugaise a organisé un vaste recensement des toxicomanes et participe activement à la prophylaxie dans le pays. Cette pratique qui découle, il est vrai d'une dépenalisation de l'usage du cannabis, a eu un impact sur le nombre de toxicomanes et sur le recul de la maladie du Sida.

Le suivi des flux d'argent est pertinent car tous les membres des réseaux ont pour motivation première un enrichissement conséquent et rapide. Les procédures fiscales pourraient s'avérer moins fastidieuses et plus efficaces que les actuelles procédures pénales. Rappelons à cet égard qu'un des paramètres du succès en matière de politique de sécurité routière est la forfaitisation de l'amende pénale mis en recouvrement par le trésor public qui dispose d'outils performants qui ont permis la modification des comportements des usagers de la route.

Du côté « *du deal de quartier* », il est assez aisé de recenser et d'identifier les membres du réseau au cours d'opérations de police administrative. Dès lors, ces trafiquants auraient une épée de Damoclès sur la tête sans qu'aucune violence ne soit exercée et sans qu'aucune procédure ne soit rédigée. Ce modus operandi aurait pour but de rendre plus efficiente l'action d'une police qui « sait » et qui peut à tout moment intervenir. A cet égard rappelons que le taux de réitération constitue une grave difficulté pour la police. En effet le délinquant lors de sa première interpellation ne pose pas trop de problème ce qui n'est pas le cas par la suite sachant que la multiplication des parcours judiciaires rend de plus en plus difficile la tâche du policier qui est confronté à une personne connaissant parfaitement toutes les faiblesses du système comme par exemple l'utilisation des « *mineurs* ».

La Communication

La communication de l'Institution Police donne lieu à une inflation de reportages tv pour des documentaires plus ou moins sérieux sur des thématiques de délinquance. Outre la révélation néfaste de certaines techniques policières, ces reportages « *grand spectacle* », loin de valoriser l'action des forces de l'ordre ne font qu'instrumentaliser les forces de sécurité au profit de l'industrie de la presse. Evidemment, cela pourrait passer pour anecdotique en rapport aux réels problèmes de sécurité mais je crains que cela ne participe à brouiller plus encore l'action de la police et de la gendarmerie. Effectivement, il est possible d'apercevoir des policiers portant des cagoules ce qui pose un problème de déontologie car par définition un policier ne doit pas agir dissimulé sous peine de se mettre au niveau du délinquant et de sa cagoule. Parfois, il est montré tel chef de service, apparaissant sur un dispositif revêtu du gilet pare-balle dialoguant avec les habitants, ce qui peut révéler que le policier craint pour sa sécurité alors qu'il est censé protéger les habitants. Si pendant trop longtemps la police est restée trop discrète il semble que nous ayons atteint l'extrême inverse et cette communication maladroite pourrait avoir des effets pervers.

Il faudrait pourtant certainement s'interroger sur une réelle communication en dehors de ces opérations spectaculaires, par exemple au travers des médias modernes on pourrait améliorer les processus d'information tels que l'appel à témoin, l'information sur les *modus operandi*, les conseils de prévention, l'action citoyenne en matière de sécurité etc.

En revanche, paradoxalement, la communication hors caméra n'a pas évolué alors qu'elle devrait se développer car en instaurant un réel dialogue avec la population il serait facile d'améliorer sensiblement le niveau de service public.

Mettre en cohérence l'action pénale policière avec celle du parquet

En partant du principe que : « rendre complexe la tâche procédurale du policier ne garantit pas davantage les libertés individuelles », il est urgent de repenser avec les services de justice une procédure pénale plus simple et surtout plus adaptée à la gestion d'une délinquance de masse.

Conclusion

Les éclairages donnés dans ce rapport se veulent être au plus près de la réalité. Restant très attaché au service public, mon œil parfois critique ne cherche pas à blesser ou à mettre en accusation d'autant que l'ensemble est ponctué de propositions concrètes. Les logiques sociologiques évoquées peuvent parfois déranger mais elles sont « têtues » et elles montrent qu'il est parfois nécessaire de se remettre en question. Même s'il est risqué de jouer le rôle du précurseur qui est chargé de percevoir avant les autres les problèmes qui découlent d'une situation donnée, je n'ai pas cédé à la pression d'un confortable consensualisme.

Depuis, la réforme des corps et carrières de 1995, le gardien de la paix est passé du statut de « *pinot simple flic* » à « *Robot cop* ». Paradoxalement alors que l'on meurt moins en action de service aujourd'hui qu'il y a 20 ans, les équipements de type militaire se sont multipliés. Au fil de cette période la police administrative a été peu à peu réduite ce qui a eu pour effet de voir renaître une police municipale qui avait quasiment disparue. La stratégie du « tout judiciaire » pour tenter d'endiguer la délinquance de masse a atteint aujourd'hui ses limites. Ainsi pour le Conseil National des Villes au mois de Novembre 2013 on a jugé bon de rédiger une note sur « l'amélioration des relations police – population et la redéfinition des missions de Sécurité publique ».

En somme, il apparaît comme fondamental pour rendre efficient le service

public de sécurité de mieux prendre en compte la demande de la population et parallèlement élaborer une action policière proactive, pour sa part l'action réactive devra se réaliser au moyen d'une procédure pénale cohérente et adaptée au traitement des infractions de masse.

Mon immersion sur le quartier du Frais Vallon me permet de nourrir mon optimisme car j'ai plus que jamais la conviction que les problématiques de sécurité ne sont pas une fatalité. En effet, de la même façon que pour l'accidentologie en matière de sécurité routière, la délinquance de masse et son corollaire la violence peuvent être résorbés de manière significative à condition que l'on change rapidement la stratégie d'action des forces de sécurité et que l'on responsabilise le citoyen à sa propre sécurité au travers d'une nécessaire relation police – population.

En effet aujourd'hui autant qu'hier, Montesquieu pourrait continuer d'affirmer dans l'esprit des lois « qu'un bon législateur s'attachera moins à punir les crimes qu'à les prévenir ».

Bibliographie

« <http://www.agam.org/fr/etudes/cohesion-sociale/cucs.html> ».

« <http://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/dcc2012.pdf> ».

« <http://www.publications-supersac.fr/pdf/Marseille%20010713.pdf> ».

« <http://www.strass-syndicat.org> ».

« Rapport DCSP 2012 : <http://www.inhesj.fr/sites/default/files/book/464-128e47/fil> ».

« Rapport ONDRP 2012 : <http://www.inhesj.fr/fr/books/464-128e47/> ».

Lebigre A., *La police : une histoire sous influence*, Paris, Gallimard, 1993.

Malochet V., « *La socialisation professionnelle des policiers municipaux en France* ».

Rapport 2012 de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales - Synthèse, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/124000623/index.shtml>, consulté le 11 décembre 2013.

Supersac S. et L. Tournyol du Clos, « Violences urbaines : évolutions et perspectives ».

Tarrius A., « Economies souterraines, recompositions sociales et dynamiques des », *Sociétés contemporaines*, 1 novembre 1999, n° 36, n° 4, p. 19-32.

Tarrius A., « Les cosmopolitismes migratoires : les transmigrant(e)s méditerranéen(ne)s entre licite et illicite », *L'Homme et la société*, 1 juin 2012, n° 182, n° 4, p. 219-233.

Tarrius A., « Migrations en réseaux et cohabitations urbaines aux bordures de l'Europe », *L'Année sociologique*, 20 mai 2008, Vol. 58, n° 1, p. 71-93.

Observatoire régional de la délinquance et des contextes sociaux :

Mucchielli L. (2013), *Histoire et actualité de la criminalité à Marseille : un bilan chiffré des connaissances*



20 Décembre 2013